INSTITUT DU TRAVAIL D'AFRIQUE CENTRALE
DEPARTEMENT DE L'EGALITE DU GENRE AU TRAVAIL
B.P 2901 KINSHASA/GOMBE, RD CONGO
TEL : (00243) 81 69 93 037-89 71 58 610
E-mail : itac.orgsr@gmail.com/www.itac-ilca.com

RAPPORT FINAL DES ACTIVITES GENRES DE KIGALI, RWANDA 2019 ORGANISEES PAR L'ITAC/GENDER ET L'ONG HAGURUKA DU 09 AU 13 SEPTEMBRE 2019.

ITAC : Science-Conscience-Travail

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS.

La République Démocratique du Congo, le Rwanda et Burundi sont trois pays frères qui partagent la même histoire coloniale et sont les membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie, de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale «CEEAC» et de la Communauté Economique des Pays de l'Afrique Centrale «CEPGL» qui ont intérêt de travailler de concert pour construire un avenir radieux pour leur peuple en abandonnant tout ce qui les ont divisé hier et de regarder ce qui les réunie aujourd'hui et ce qui va les unir demain .

Les nouvelles Autorités Congolaises issues des élections du 30 décembre 2018 se sont fixées comme objectif principal d'améliorer et de redynamiser les relations avec tous les pays de Grands lacs dans tous les secteurs.

Les Organisations Internationales Non Gouvernementales, comme l'Institut du Travail d'Afrique Centrale «ITAC» en sigle qui dispose de plusieurs statuts consultatifs généraux dans plusieurs Organisations Internationales (OIF, ECOSOC, SADC, CEEAC et OIT)) avec compétence territoriale à l'intérieur des frontières de l'Afrique Centrale, veut profiter de ce climat politique apaisé pour consolider des Relations amicales et harmonieuses entre les populations des trois pays membres de la CEPGL, nous avons cité : le Burundi, la RDC et le Rwanda, mais également, pour tous les pays de l'Afrique Centrale en leur faisant profiter des acquis socio-économiques de chaque pays.

Le Rwanda est aujourd'hui en avance sur tous les plans, chaque jour qui se passe, ce pays est en train de devenir pays école pour tous les autres pays non seulement de Grands lacs mais également de toute l'Afrique Centrale.

Selon les rapports 2016, 2017 et 2018 de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale «CEEAC», de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique Centrale et du Conseil Régional des Femmes de l'Afrique Centrale «CREFAC» démontrent que le Rwanda est le pays leader en matière de la promotion des droits des femmes, de l'égalité du Genre et des sexes, il est tout à fait normal que les autres pays de la Sous-Région de l'Afrique Centrale puissent suivre l'exemple du Rwanda en matière de l'égalité du Genre et des sexes mais également de la promotion des droits des femmes, s'ils veulent réaliser tous les objectifs de la planète 50/50 des Nations Unies d'ici l'an 2030.

Le Conseil d'Administration de l'ITAC par sa résolution 2019/ITAC/CA/01/RRN-012 du 19 juin 2019 a décidé d'organiser ces Conférences, Congrès et Forums dans tous les secteurs en général et dans le secteur des Relations Professionnelles et du travail en particulier au Rwanda pour donner l'occasion à la population de l'Afrique Centrale en général et des pays de Grands Lacs en particulier de palper avec leurs propres doigts, la réalité de la réussite Rwandaise.

Le Rwanda est aujourd'hui pays leader en matière de la promotion de l'égalité du Genre, des sexes et l'autonomisation de la femme avec 82% de la réalisation des objectifs de l'égalité du Genre et des sexes des Nations Unies d'ici l'an 2030.

La RDC est le dernier pays de l'Afrique Centrale qui n'a réalisé que moins de 30 % (entre 23 et 26%) à cause de la mauvaise politique de la promotion de l'égalité du

Genre et des sexes du Gouvernement Congolais qui est uniquement basée sur les discours stériles sans aucun effet sur le terrain.

Les Activités Genres 2019 «A.G.KIGALI.2019» que nous avons organisé à Kigali du 09 au 13 septembre 2019 devraient répondre à une question simple, mais très difficile au même temps à savoir : «**qu'est-ce que le Rwanda a fait pour avoir réalisé 82% des objectifs de l'égalité du Genre et des Sexes des Nations Unies d'ici l'an 2030**». Les femmes, leaders de la lutte pour les droits des femmes de la RDC voulaient connaitre le secret de la réussite du Rwanda dans ce secteur stratégique. Pour avoir des réponses claires, il faut se rendre sur place, ce que le Département de l'Egalité du Genre au travail de l'Institut du Travail d'Afrique Centrale vient de faire du 09 au 13 septembre 2019.

Le travail des A.G KIGALI.2019 consistait à écouter les Autorités Rwandaises chargées de la promotion de l'Egalité du Genre, les ONG les plus représentatives sur les 58 ONG qui travaillent sur les terrains et de rappeler les femmes, militantes de la lutte pour les droits des femmes, les grandes articulations des objectifs de l'égalité du Genre et des sexes des Nations Unie dont tous les pays doivent au moins réaliser 80% des tous les objectifs d'ici l'an 2030, c'est-à-dire dont 11 ans.

Après ce travail de cinq jours, les Experts Genres de l'ITAC et les ONG Rwandaises de défense des droits des femmes se sont rendus compte qu'après les très riches exposés aux informations Genres, il était nécessaire que les leaders féministes Congolaises puissent travailler auprès des structures étatiques, paraétatiques et non-étatiques qui ont été les actrices de cette politique Genre très progressiste et unique en Afrique Centrale pour enfin comprendre le travail très difficile qui a été réalisé sur le terrain au Rwanda en matière de l'égalité du Genre et des sexes pour enfin permettre aux femmes Congolaises et les jeunes filles de ce pays d'engager ensuite une lutte militante acharnée pour que la RDC puisse atteindre , voir même dépasser le Rwanda en 2030.

L'ITAC/Gender fixera la date de cette deuxième Session des A.G.KIGALI.2019, avant la fin de cette année et sera exclusivement composée des praticiennes des études Genres au Rang des Directrices et Sous-Directrices des Entreprises, Etablissements des toutes natures et secteur public de la RDC qui auront la mission de faire sortir un document qui sera considéré comme la matrice de la politique Congolaise de l'égalité du Genre et des Sexes.

Toujours dans notre ferme volonté de trancher notre propre voie vers l'égalité entre l'homme et la femme en regardant, ce qui se passe dans chaque pays, le Département de l'égalité du Genre au travail de l'ITAC avait organisé en 2017 et 2018 des activités Genres 2017 et 2018, ci-dessous :

- Du 16 au 24 septembre 2017, le Département de l'Egalité du Genre au Travail «ITAC/Gender» avait organisé des Activités Genres Yaoundé 2017 qui avaient regroupé 34 Leaders des Organisations de défense des droits des femmes et des Unités Genres pour une mission Genre de sept jours, au cours de laquelle, nous avons été reçus par son Excellence Madame la Ministre du Genre, Famille et Enfant du Cameroun et 22 Organisations et Associations de défense des droits des femmes, qui nous ont entretenus sur l'Administration, l'organisation et le fonctionnement mais également de leur stratégie opérationnelle en matière de la lutte et la conquête des droits des femmes ;

- Du 20 au 28 septembre 2018, une forte délégation composée de 25 Leaders des Organisations de défense des droits des femmes de la RDC, membres de l'ITAC/Gender se sont rendues à Ile Maurice, pays leader en matière de l'égalité du Genre et des sexes en Afrique Australe (selon l'Organisation Régionale SADC) pour les Activités Genres Saint Louis 2018 de sept jours au mois de septembre 2018 ;

Les AG.KIGALI 2019 du 09 au 13 Septembre 2019 ont été organisées dans le cadre magnifique du Centre Saint Vincent PALLOTTI à Kigali au Rwanda où nous avons reçu un accueil très chaleureux.

Une délégation de 27 femmes travailleuses provenant des 7 Entreprises et Services de l'Etat de la DRC ont pris part à ces activités dont nous regrettons sincèrement l'absence de nos sœurs de la République du Congo à qui nous avons envoyé plusieurs invitations par l'entremise de Son Excellence Madame la Ministre du Genre, de Famille et Enfant de la République du Congo sans succès.

Veuillez trouver la liste des Entreprises qui ont envoyé les leaders féministes aux A.G.KIGALI 2019 dans ce rapport :

- Direction Générale des Douanes et Accises, «DGDA», 18 femmes comprenant la Présidente Nationale de l'Unité Genre-Point focal Nationale, les Unités Genres-Points Focaux des 12 Directions Provinciales de la DGDA, de 3 membres du Comité Genre et 2 agents de la presse ;
- Société Nationale d'Electricité, «SNEL», 4 femmes ;
- Autorité de l'Aviation Civile, «AAC», 3 femmes ;
- Office de Contrôle du Congo, «OCC/Bukavu», 1 femme ;
- Service des Entreprises Pétrolières, «SEP/CONGO», 1 femme ;
- Ministère du Budget, 1 femme ;
- Institut du Travail de l'Afrique Centrale, «ITAC», 1 femme (Coordonnatrice des Activités Opérationnelles de l'ITAC).

2. Présentation du Département de l'Egalité du Genre au Travail

Le Département de l'Egalité du Genre au Travail « ITAC/Gender » en sigle est un Département opérationnel spécialisé de l'Institut du Travail d'Afrique Centrale qui a comme mission principale : les Etudes et Recherches féministes, la formation Genre continue, la sensibilisation des femmes travailleuses, fonctionnaires et paysannes des toutes catégories, le renforcement des capacités des Organisations de Défense des Droits des femmes, le plaidoyer et lobbying, l'organisation des Audits participatifs du Genre, et la promotion de l'égalité du Genre et des sexes dans le milieu du travail de 11 pays de l'Afrique Centrale. Nous organisons les audits participatifs du Genres des Organisations Régionales (CEEAC, CEPGL et CEMAC) mais également des Gouvernements des pays membres de la CEEAC et des organismes Gouvernementaux.

Nous organisons la solidarité féministe dans 11 pays de l'Afrique Centrale et assistons les ONG et Associations de défense des droits des femmes, membres de l'ITAC, pour réaliser les objectifs de leurs membres mais également pour avoir des Organisations de défense des droits des femmes réellement démocratiques, autonomes avec des pratiques et Directions démocratiques.

ITAC/Gender organise en collaboration avec le Conseil Régional Interprofessionnelles des Femmes de l'Afrique Centrale, une seule fois chaque trois ans, le Congrès des femmes de l'Afrique Centrale qui regroupe les leaders des Organisations et Associations de défense des droits des femmes de 11 pays de l'Afrique Centrale.

CONTACT
ITAC/Gender
Galerie du Grand Marché, local 23/A
Crois. Des avenues commerce et plateau
B.P. 2901 KINSHASA-GOMBE, RDC
Tel : 00243897158610-821776118-903635328
E-mail : itac.orgsr@gmail.com, site web : www.itac-ilca.org

- LISTE DE PRESENCES

N°	NOMS & POSTNOMS	ENTREPRISES
01	MBOMBO MUKADI Pierrette	DGDA
02	KISWA KAYOMBO Marie	SNEL
03	KAJIBWAMI NDIRIRA Arielle	OCC
04	KAYEMBE TSHOWA Chantal	DGDA
05	MUBENESHA MPEMBA Bénie	DGDA
06	KABEMBA MANZEKE Annie	Min. BUDGET
07	NZABA MAVULA Isabelle	SEP CONGO
08	AGAMANA BOLANGABU Liliane	AAC
09	RUKERATABARO CISHESA Francine	SNEL
10	KABUNDULA SHAURIYABO	DGDA
11	KAPINGA MUTOMBO Mélanie	DGDA/KIN
12	MISENGA NTAMBWE Véronique	DGDA/K-
13	NGOMBA NDAYA Charlotte	DGDA/K-
14	MBIKOL NE BONDY Esther	DGDA/BDD
15	LOKULA BAKAMBO Brigitte	DGDA
16	NGOY MPANGUHE Mamy	DGDA/KAT
17	BOMPALANGA MPONGO Delphine	AAC
18	NZUMBA DIVENDA Nicole	DGDA/KC
19	NLANDU NGOMA Laurentine	DGDA/EQ
20	REBECCA NUMBI Becky	DGDA/
21	IZIA KUKURO Ornella	DGDA/KIS.
22	BUHENDWA NTAKWINJA Anny	SNEL
23	MIKERE NZEREKARE Hélène	DGDA
24	KALUME Béatrice	AAC
25	KALENGA KABWE Rose	DGDA
26	LUSAMBA NTUMBA Françoise	SNEL
27	ZOLA KALUFUAKO Emilie	DGDA
28	BIMANYU MUSANGANYA Moses	DGDA
29	PIDASI DZIKO Christelle	ITAC

3. DEROULEMENT DE TRAVAUX.

- **MOT D'OUVERTURE DE Directeur Exécutif de l'ITAC**

Le Camarade Jean-Pascal a ouvert les travaux en félicitant les femmes des différentes Entreprises et services publics de la RDC, présentes dans le cadre magnifique du Centre Saint Vincent de PALLOTTI, il a principalement salué la grande délégation de la DGDA et surtout souligne le grand respect que leur Organisation apporte au Directeur Général de la DGDA, un féministe engagé et qui a toujours été à l'écoute de la femme et surtout son attention particulière qu'il apporte aux activités de l'ITAC. Il a ensuite félicité les Directions Générales de l'OCC, la SNEL, l'AAC et le Ministère du Budget qui ont pris une part active aux activités des AG.KIGALI.2019 ainsi que leur toute première participation aux activités de l'ITAC/Gender. Aux unes et aux autres, il leur a dit merci.

Il a ensuite expliqué la principale raison qui a obligé le Conseil d'Administration de l'ITAC, d'organiser les activités Genres de Kigali 2019 «AG.KIGALI.2019», qui nous permettent aujourd'hui de nous trouver à KIGALI pour les travaux Genres du 09 au 13 septembre 2019, à savoir :

- Dans le cadre de la réalisation obligatoire des objectifs de l'égalité du Genre et des sexes mais également de l'autonomisation des femmes, le Rwanda est leader en Afrique Centrale et dans la région des Grands Lacs pour avoir réalisé 82% des objectifs de la planète 50/50 contre 26% de la RDC et 61% pour le Cameroun ;
- Le Rwanda est le seul pays de l'Afrique Centrale qui dispose une législation très progressiste qui favorise la promotion de l'égalité du Genre et des sexes ;
- Le Rwanda dispose d'un cadre structurel unique en Afrique Centrale qui favorise l'organisation des activités Genres, avec 58 ONG de défense des droits des femmes dynamiques et engagées contre plus de 100 ONG et Associations de défense des droits des femmes de la RDC qui fonctionnent en désordre et qui ne donnent aucun résultat sur terrain.

Vous êtes ici au Rwanda pour chercher à comprendre, qu'est-ce que la société rwandaise a fait pour réaliser des tels résultats et qu'est-ce que nous devons faire en RDC pour réaliser les mêmes résultats que le Rwanda d'ici l'an 2030 a-t-il souligné.

Le Camarade MOTYNGEA Jean-Pascal, Directeur Exécutif de l'ITAC a souligné que cette mission ne sera pas la dernière, nous devons revenir ici au Rwanda avant la fin de l'année 2019 avec les représentantes des femmes de secteur public (Administration publique, Entreprises Publiques et parapubliques mais également les Etablissements publics), pour travailler sur le terrain auprès des ONG et Associations des femmes mais également auprès des structures du Ministère du Genre du Rwanda afin de proposer un mémorandum au Gouvernement de la RDC, sous forme d'un avant-projet Genre de la politique nationale en matière de l'égalité du Genre et des Sexes. Notre premier objectif, c'est de faire sortir la RDC de ce résultat humiliant de 26% de réalisation des objectifs de l'égalité du Genre et des Sexes. Tout le monde doit être acteur de ce projet social majeur.

Le Directeur Exécutif de l'ITAC a tiré la particulière attention des participantes que la lutte militante pour l'égalité des sexes et du Genre que nous sommes engagés exige de notre part, le respect des valeurs, moralité, d'éthique, d'excellence et de d'engagement militant, nous voulons que pendant notre bref séjour au Rwanda que ces valeurs soient strictement appliquées et respectées par toutes. Nos travaux commenceront chaque jour de 09h00' à 14h30' avec pause-café de 11h00' à 11h30' et pause – déjeune de 14h30' à 15h30'.

Aux unes et aux autres, nous vous remercions d'avoir répondu à notre invitation et nous vous souhaitons pleins succès dans vos travaux.

Applaudissements.

- **Mot de Madame Ninette, Secrétaire Exécutif Nationale de l'ONG HAGURUKA.**

Monsieur le Directeur Exécutif de l'Institut du Travail d'Afrique Centrale et cher collègue, Mesdames, leaders de la lutte pour les droits des femmes de la RDC, membres de l'ITAC, nous vous saluons et nous sommes très heureuses de vous dire que soyez la bienvenue chez vous au Rwanda et vos sœurs du Rwanda seront très heureuses de partager notre riche expérience en matière de la lutte des femmes pour l'égalité, laquelle lutte est soutenue par toute la société rwandaise.

Les résultats très positifs que nous avons obtenus aujourd'hui, sont des résultats d'une lutte acharnée des femmes rwandaises, des hommes et de nos Dirigeants à tous les niveaux et nous vous avouons que nous n'avons pas encore atteint les objectifs que nous nous sommes assignés, parce que la pauvreté des femmes Rwandaises reste encore très élevée, il faut sortir 90% des femmes rwandaises dans la pauvreté et nous n'avons pas encore atteint, le niveau de 100% scolarisation des jeunes filles.

Pour votre information a-t-elle déclarée, après le Génocide des Tutsi du mois d'avril 1994 qui a causé la mort de plus de 800.000 personnes, le Rwanda n'existait presque plus et notre société avait presque disparu, il a fallu reconstruire la société en prenant la même population qui s'est entretuée hier pour construire un nouveau pays, en se basant de trois arguments suivants : nous vivons dans un seul pays, nous parlons la même langue et nous avons la même culture, il y a moyen de s'attendre et de construire un nouveau pays dans l'égalité et la justice.

Après avoir accepté de construire un nouveau pays, la société rwandaise a accepté de mettre en place, un cadre législatif très progressiste dans tous les secteurs de la vie nationale et nous avons décidé de l'accepter et de l'appliquer.

Les résultats que nous avons obtenus aujourd'hui est la conséquence logique de cette volonté politique affirmée, qui est animé tous les Rwandaises et Rwandais sous leadership de Son Excellence, Monsieur le Président de la République du Rwanda.

Pour votre gouverne, les femmes représentent plus de 50% de la population mondiale, et au Rwanda, elles représentent environ 52% des 12 millions d'habitants. Les femmes constituent, donc, une partie dominante de la société et doivent être au centre de toutes initiatives, politiques et programmes à initier, pour atteindre un développement équitable et durable. D'où le gouvernement Rwandais a indiqué qu'il

fallait des instruments politiques et juridiques qui permettront à la femme d'améliorer son bien-être, sa sécurité et l'accès à l'égalité des droits et des opportunités entre le deux sexes à savoir femmes-hommes et filles-garçons.

Notre expérience nous a permis de gagner quelques points, mais nous devons réaliser tous les objectifs que nous nous sommes assignés et la lutte continue.

Nous remercions sincèrement à la grande organisation ITAC et ses dirigeants pour avoir pensé aux femmes rwandaises et à la République du Rwanda. Faites comme vous étiez en RDC et je vous souhaite pleins succès dans vos travaux.

Vive le Rwanda, Vive la RDC et Vive les femmes rwandaises et congolaises.

Applaudissements

Madame Christelle PIDASI, Chef de Division des Activités Genres Opérationnelles, du Département de l'Egalité du Genre au Travail de l'ITAC a repris la parole pour donner le programme de travaux de ces 5 jours, du 09 au 13 septembre 2019 à savoir :

4. HORAIRE DES TRAVAUX DES ACTIVITES GENRES KIGALI 2019 DU 09 AU 13 SEPTEMBRE 2019.

- **LUNDI LE 09 SEPTEMBRE 2019**

  - 08h30' : mise en place terminée ;
  - 09h00' : Mot de bienvenue de l'ONG HAGURUKA;
  - 09h10' : Mot de circonstance du **Directeur Exécutif de l'ITAC** ;
  - 09h20' : Intervention de Mme Christelle PIDASI, du Département de l'ITAC/Gender (sur l'organisation) ;
  - 09h30' : Etat de lieux de la situation de la femme dans 11 pays de l'Afrique Centrale (**la situation général en Afrique par le Directeur Exécutif de l'ITAC)**
  - 10h30' : pause-café ;
  - 11h00' : Histoire des femmes de la RDC de 1885 jusqu'à ce jour par le Professeur Emilie ZOLA, de l'Université de Lubumbashi ;
  - 12h30' : les Droits sociaux fondamentaux des femmes au travail (**Directeur Exécutif de l'ITAC)**
  - 14h00' : déjeuner ;
  - 14h30' : fin de la première journée.

- **MARDI LE 10 SEPTEMBRE 2019**

  - 09h00' : Exposé de la Présidente de l'ONG **HAGURUKA** sur la présentation, l'organisation, le fonctionnement de son Organisation, ses activités sur terrain auprès des femmes et quels sont les résultats ? et projets d'avenir.
  - 10h30' : pause-café ;
  - 11h00 ': Exposé de la Présidente de l'ONG **GENDER MONITORING OFFICE** sur la présentation, l'organisation, le fonctionnement de son Organisation, ses activités sur terrain auprès des femmes et quels sont les résultats ? et projets d'avenir ;

- 12h30′ : Exposé de la Présidente de l'ONG **RESEAU DES FEMMES OEUVRANT POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL** sur la présentation, l'organisation, le fonctionnement de son Organisation, ses activités sur terrain auprès des femmes et. quels sont les résultats ? et projets d'avenir ;
- 14h00′ : déjeuner ;
- 14h30′ : fin de la deuxième journée.

- **MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2019.**

  - 09h00′ : Exposé de Directeur Exécutif de l'ITAC sur « Le Syndicalisme et le Féministe, le même combat ;
  - 10h30′ : pause-café ;
  - 11h00′ : Exposé de Directeur Exécutif de l'ITAC sur la politique de l'OIT en matière de l'Egalité du Genre et des Sexes au travail d'ici l'an 2030 ;
  - 12h30′ : débat général sur les deux exposés ;
  - 14h00′ : déjeuner ;
  - 14h30′ : fin de la troisième journée.

- **JEUDI LE 12 SEPTEMBRE 2019.**

  - 09h00′ : Visite de travail au Gender Monitoring Office ;
  - 11h00′ : Visite de courtoisie à l'Ambassade de la RDC au Rwanda;
  - 13h30′ : déjeuner ;
  - 14h30′ : visite du Mémorial de Génocide ;
  - 17h30′ : fin de la journée.

- **VENDREDI LE 13 SEPTEMBRE 2019.**

  - 09h00′ : Audit Participatif du Genre (Directeur Exécutif ITAC) ;
  - 10h30′ : Pause-Café ;
  - 11h00′ : travaux en commission (deux commissions) ;
  - 14h00′ : lecture et adoption de travaux en commissions ;
  - 14h00′ : déjeuner ;
  - 15h00′ : des recommandations ;
  - 16h00 : manifestation de clôture des travaux et remise des brevets (par la Présidente de l'ONG HAGURUKA et le Directeur Exécutif ITAC) ;
  - 17h00′ : fin des AG.KIGALI 2019.

- **LUNDI LE 09 SEPTEMBRE 2019.**

  - **Etat de lieux de la situation de la Femme dans les Pays de l'Afrique Centrale. (par le Directeur Exécutif de l'ITAC). La Synthèse de l'Exposé, par Madame Christelle PIDASI DZIKO**

Le Directeur Exécutif de l'ITAC a fait un exposé magistral sur l'Etat de lieux de la situation des femmes dans 11 pays de l'Afrique Centrale à savoir : Angola, Burundi, Cameroun, Gabon**,** Guinée Equatoriale, RDC, Rwanda, Congo/Brazzaville, RCA, Sao Tomé et Principe, Tchad.

Voici la synthèse de son exposé.

Au cours des quarante dernières années, quelques progrès ont été réalisés concernant la prise en compte de la dimension du genre dans la gestion des espaces politiques, économiques, sociaux, moraux et culturels.

Elle constitue une évolution positive dans les conceptions de la lutte pour l'égalité du Genre et des Sexes. Cette approche marque un changement important et vient renouveler les différentes approches des problèmes des droits des femmes et des jeunes filles.

Aujourd'hui, toutes les instances politiques et économiques des pays membres de la CEEAC ont compris que le développement durable ne peut être réalisé sans se soucier du sort des femmes et particulièrement des inégalités genres très frappantes dans la Sous-Région de l'Afrique Centrale .

Malheureusement, dans les pays de l'Afrique Centrale, des préjugés socioculturels, politiques et économiques entravent de manière significative la participation des femmes aussi bien dans les sphères de prise de décision, la gestion des ressources forestières, l'accès à la terre, l'accès au crédit que dans d'autres services et domaines.
Le rapport sur le développement humain 2018 souligne que : «***L'inégalité du Genre demeure un obstacle majeur au développement Humain. Les filles et les femmes ont enregistré des avancées significatives depuis 1990, mais n'ont pas encore obtenu l'égalité de genre*».**

Des statistiques 2017, disponibles de quelques pays d'Afrique Centrale (Congo, RDC, Tchad, Gabon, Cameroun) révèlent que les femmes sont sous représentées dans toutes les instances de prise de décision malgré leur dynamisme au niveau de la société civile dans les mouvements et les organisations de défense des droits des femmes. Leurs actions sont parfois occultées faute de données fiables sur leurs situations et actions réelles, et leur faible participation aux processus de prise de décision les met en marge du développement des politiques et stratégies de développement ainsi que de lutte contre la pauvreté. L'on observe des inégalités et des restrictions réelles à divers niveaux (économique, social, politique, culturel etc..) et pourtant, le combat du Département de l'ITAC/Gender depuis 2005 dans les pays de l'Afrique centrale a pour objectif d'assurer la participation égale de tous dans tous les domaines de la vie.

Malheureusement, malgré tous les efforts fournis, il existe encore : des nombreux facteurs liés au genre qui expliquent la faible participation des femmes à la prise de décision dans les pays de l'Afrique centrale, il s'agit :

- L'absence des politiques nationales de la promotion de l'égalité du Genre et des Sexes ;
- L'inexistence de la volonté politique des Autorités de réaliser la politique de l'égalité du Genre et des Sexes ;
- L'inexistence d'un cadre législatif qui assure la promotion de l'Egalité du Genre et des sexes ;
- La mauvaise organisation des ONG et des Associations de défense des droits des femmes dont 90% ne sont pas subventionnées par les Gouvernements des pays de l'Afrique Centrale ;
- La faible scolarisation de la femme en Afrique Centrale ;
- La pauvreté qui touche huit femmes sur dix en Afrique Centrale ;

- Les obstacles sur la participation de la femme sur le plan économique, social, politique, culturel et moral ;
- La discrimination fondée sur le Genre ;
- Et c.

Pour votre gouverne, la sous-région Afrique Centrale s'étend sur une superficie de 6.613.000 km² (soit 25 % des terres de l'Afrique sub-saharienne). Elle englobe les dix pays signataires du traité de Libreville de 1984 instituant la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEAC). Ce sont : Le Burundi, le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo, la République Démocratique du Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Rwanda, Sao Tomé et Principe et le Tchad. A ces pays s'est joint en mai 1992 l'Angola qui appartient déjà à la zone d'échange préférentiel de l'Afrique Australe.

Six des onze Etats (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Tchad) appartenaient à l'Union Douanière et Economique de L'Afrique Centrale (UDEAC) signataires, vingt ans plus tôt du traité de Brazzaville (Congo), révisé en 1974 et 1991.

La population de la sous-région de l'Afrique Centrale (162.495.000 habitants en 2017) représente moins de 15 % de la population de l'Afrique subsaharienne. La RDC seule représente à elle seule 50% de la population de l'Afrique Centrale, soit 85 millions d'habitants en 2018. Cette sous-région présente donc les caractéristiques d'une zone faiblement, peuplée lorsqu'on la compare à la sous-région Afrique de l'Ouest (plus 300 millions d'habitants) ou seulement au Nigeria (près de 160 millions d'habitants).
Plusieurs initiatives ont été menées par les différents gouvernements de la sous-région pour améliorer le statut socio-économique de la femme qui se heurte à plusieurs obstacles.

Ces obstacles empêchent l'Afrique Centrale de réaliser les objectifs des Nations Unies de la planète 50/50 d'ici l'an 2030. Il a très bien souligné que la situation n'est pas bonne pour 53% des femmes de l'Afrique Centrale qui reste la population majoritaire dans notre Sous-Région et surtout des améliorations sont très longues dans tous les secteurs de la lutte pour les droits des femmes à savoir :

- Egalité dans l'éducation familiale ;
- Egalité dans l'éducation scolaire ;
- Egalité d'accès à l'emploi ;
- Egalité à la promotion pendant la carrière ;
- Egalité à la formation professionnelle ;
- Egalité en matière de Santé et Sécurité au travail ;
- Egalité dans l'application des normes en matière de la sécurité sociale ;
- Egalité à l'éducation ouvrière et la participation au dialogue social ;
- Egalité des droits et d'opportunité ;
- Elimination de la violence et de toute forme de discrimination contre les femmes ;
- Elimination des pratiques traditionnelles rétrogrades :
- Autonomisation des femmes à tous les niveaux.

Nous pouvons réaliser des progrès substantiels que si nous sommes convaincus que les femmes ont conquis tous leurs droits à savoir :

- Le Droit à l'Embouche (de trouver du travail) ;

- Le Droit de la formation pendant la carrière ;
- Le Droit à la promotion pendant la carrière ;
- Le Droit à la sécurité sociale équitable ;
- Le droit à la santé et sécurité au travail ;
- Le Droit de participation aux activités syndicales ;
- Le droit à l'environnement décent ;
- Le Droit de se marier et de fonder une famille ;
- Le Droit à l'intégrité physique, moral et spirituel ;
- Le Droit politique, social, économique et culturel ;
- Le Droit à l'éducation ;
- Le Droit à la sécurité ;
- Le droit aux soins de santé de qualité ;
- Le Droit à l'assistance juridique et c.

Sur le plan d'évaluation stratégique, seuls le Rwanda, pays leader en matière de la promotion de l'égalité du Genre et des Sexes et de l'autonomisation des femmes (82%), suivi du Cameroun (61%) etc.

Tous les autres pays de l'Afrique Centrale ne réaliseront jamais, les objectifs de l'égalité du Genre et des Sexes d'ici l'an 2030, s'ils ne s'engagent pas dans une politique dynamique et progressiste en matière de la promotion de l'égalité du Genre et des sexes. Tous les restes des pays de l'Afrique Centrale n'ont jamais atteint plus de 30% du taux de réalisation des objectifs des Nations Unies portant sur l'égalité du Genre et des Sexes par rapport aux pays de l'Afrique Occidentale et du nord.

Aucun pays de l'Afrique Centrale à l'exception du Rwanda et du Cameroun, qui ont réalisé respectivement le taux de 80% et 60% des objectifs de l'Egalité du Genre et des Sexes des Nations Unies, avant 2030.

Nous devons désormais considérer le Rwanda et le Cameroun comme une Ecole que tous les pays de l'Afrique Centrale ont le droit légitime de suivre.

Cette Ecole passe obligatoirement par :

- La mise en place d'un cadre législatif dynamique et progressiste qui favorise la promotion du Genre et des Sexes mais également de l'autonomisation de la femme, de l'éducation de la jeune fille, de la lutte contre la pauvreté, de la lutte contre toutes formes de violence, de discrimination et c ;
- La réorganisation des ONG et des Associations de défense des droits des femmes dans 11 pays de l'Afrique Centrale doit articuler de la manière suivante :

- Sur le plan national, provincial et local.

  - **National**

Toutes les ONG et Associations de la lutte pour les droits des femmes doivent se regrouper dans des Conseils Nationaux des Femmes.

  - **Provincial**

Toutes les ONG et les Associations de défense des droits des femmes au niveau des provinces doivent se regrouper dans les Conseils provinciaux des femmes.

  - **District, territoire ou secteur.**

Toutes les ONG et Associations de défense des droits des femmes qui opèrent sur le plan local doivent se regrouper dans le Conseil territorial des femmes.

Toutes les Organisations de défense des droits des femmes sont des Organisations militantes qui doivent travailler ensemble dans la solidarité, avoir des Directions Démocratiques avec des pratiques démocratiques entièrement contrôlées par leurs membres qui doivent considérer ces organes comme ils leurs appartiennent vraiment.
Le mandat au sein des organes militants de la lutte pour les droits des femmes est de trois ans, renouvelable.

- La mise en place des politiques de la discrimination positive en matière de l'éducation, de l'accès à l'éducation, aux crédits et c.
- Organiser la lutte contre la pauvreté avec l'objectif de sortir 90% des femmes dans la pauvreté d'ici l'an 2030 ;
- Offrir les soins de santé de qualité pour toutes les femmes et les jeunes filles ;
- Et c.

La RDC avec seulement 26% des réalisations des objectifs en 2018, il a la responsabilité de faire bouger les lignes qui sont restées statiques pendant longtemps en se mettant vraiment au travail, le temps des discours et des jouissances sont révolus. Nous devons chercher la voie de sortie et cette voie de sortie passe obligatoirement par le travail et l'engagement militant.

C'est la raison d'être de votre présence ici à, KIGALI a-t-il déclaré.

Vous avez un besoin urgent :

- de Soutien Politique des Autorités Nationales, Provinciales et Locales ;
- des mécanismes de financement du budget Genre à tous les niveaux ;
- de la formation Genre Continue des cadres et militantes, des Unités Genres, Associations et ONG très fortement, engagées et dynamiques.

Ce que les pays de l'Afrique Centrale doivent faire, avant 2030.

- Mettre en place une véritable politique de l'intégration de la dimension Genre dans tous les secteurs de la vie nationale, ce qui a été fait au Rwanda au cours de vingt dernières années. Il n'existe pas au Rwanda, un seul service public ou privé qui n'applique pas la politique de l'égalité du Genre et des Sexes et qui ne dispose pas des budgets Genres pour appliquer cette politique. Ces budgets sont financés par le budget de l'Etat, des Entreprises et de secteur public ;
- Renforcer les diapositives législatives avec objectif d'accompagner la politique nationale en matière de l'Egalite du Genre et des Sexes, hiérarchiser en matière de l'Egalite du Genre et de l'autonomisation de la femme. se classent de la manière suivante sur le plan national et international :

  - **Sur le plan national.**

- Les dispositions constitutionnelles ;
- Les dispositions légales ;
- Les dispositions règlementaires ;
- Les dispositions conventionnelles ;
- Les us et coutumes.

  - **Sur le plan international.**

- Les normes des Nations Unies, de l'Organisation internationale du travail et de l'Union Africaine, de la CEEAC et de SADC ;
- Le Directeur Exécutif de l'ITAC a reconnu que la constitution de la RDC garantie tous les droits des femmes comme par exemple l'égalité entre l'homme et la femme, le droit à un emploi décent, à l'intégrité physique, morale et spirituelle, la participation de la femme à la vie publique nationale etc. mais malheureusement, comme il est le cas dans notre pays, cette disposition constitutionnelle n'est pas appliquée et il n'y a pas des mesures d'application ;
- Pour votre information a-t-il déclaré :
    - Les dispositions légales sont des actes juridiques signés par le Président de la République, par Exemple, la loi de la lutte contre toute forme des violences sexuelles faites à la femme, le code du travail, le code de la famille et c.
    - Les dispositions réglementaires, ce sont des actes juridiques signés par le Ministre du Genre, Famille et Enfant et les Gouverneurs des Provinces portant sur la promotion de l'Egalité du Genre et des Sexes.
    - Les dispositions conventionnelles se sont des accords écrits entre le Ministère de la promotion des femmes et le Conseil National des femmes du Congo ;
    - Les us et coutumes se sont des bonnes habitudes non écrites qui favorise la promotion de la femme et de la jeune fille.

Nous pouvons vous donner quelques exemples en ce qui concerne les conventions internationales de l'ONU et de l'OIT en matière du Genre qui sont des traités internationaux qui ont un caractère obligatoire et imposable aux pays qui les ont ratifiées.

Par exemple : la convention 34/180 du 18 décembre 1979 portant sur la lutte contre toute forme de discrimination faite à la femme. Les conventions 100, 111 et 103 sur l'égalité de la rémunération et de la protection de la maternité.

- **RECOMMANDATIONS**

Les recommandations n'ont pas un caractère obligatoire mais orientent des Etats sur la manière qu'ils doivent se comporter en ce qui concerne la politique en matière de l'égalité du Genre et des Sexes.

Per exemple, Les neuf recommandations principales quant au rôle des Nations Unies dans la promotion de la démocratie et de l'égalité des Sexes ont été longuement dispensées dans l'exposé de Directeur Exécutif de l'ITAC à savoir :

- Continuer à recourir à des mesures spéciales provisoires (telles que les quotas), si nécessaire, pour augmenter la participation des femmes à la vie politique. Cependant, les quotas ne suffiront pas à eux seuls à concrétiser l'Egalité des Sexes. Pour être efficaces, ils doivent être associés, ainsi que d'autres mesures spéciales provisoires, à un appui au leadership et à la prise en compte des femmes afin de promouvoir leur participation à la vie politique, notamment en demandant aux élus de rendre compte de leurs engagements en matière d'Egalité des Sexes. Les mesures spéciales provisoires visant à augmenter le nombre de femmes détentrices de

fonctions politiques doivent s'accompagner de mesures ciblant à la fois les hommes et les femmes occupant des fonctions politiques afin qu'ils comprennent leurs obligations en matière de progression de l'égalité des sexes ;

- Investir dans l'apprentissage et le mentorat politiques des femmes au sein de la société civile et des partis politiques afin qu'elles puissent accéder à des hautes fonctions politiques. Accroître le soutien et le financement dispensés aux organisations et aux mouvements de femmes afin de développer la conscience politique des femmes et leurs compétences organisationnelles pratiques et de leur permettre de recueillir un plus grand soutien de la base ;
- Renforcer l'appui au développement des capacités des élues afin de leur donner les moyens d'influer davantage sur les processus décisionnels. Il est également impératif d'impliquer aussi bien des hommes que des femmes dans tous les domaines connexes, notamment la politique, pour faire évoluer les attitudes et les perceptions et favoriser l'égalité des sexes.
- Améliorer les indicateurs afin de mesurer plus précisément le renforcement de l'Egalité des Sexes dans les institutions démocratiques. Il s'agit notamment de mesurer l'impact de l'appui dispensé aux mouvements et aux organisations de femmes sur le degré de participation des femmes à la vie politique et sur la mise en place d'une plateforme favorable aux droits des femmes et à l'égalité des sexes ;
- Contester les stéréotypes sexistes et promouvoir une culture de tolérance zéro à l'égard des préjugés sexo-spécifiques directs et indirects présents dans les partis politiques et la culture politique en général. Veiller à ce que les femmes politiques confrontées au harcèlement et à la violence puissent avoir accès à la justice ;
- Travailler avec les médias traditionnels et les nouveaux médias pour que les femmes y soient mieux représentées. Améliorer l'accès des femmes aux nouveaux médias susceptibles de constituer des plateformes inclusives et novatrices aptes à influer sur le débat public et à renforcer la démocratie.
- Renforcer la responsabilité globale des institutions démocratiques à l'égard des femmes et de l'Egalité des Sexes en améliorant la transparence et en demandant davantage de comptes aux fonctionnaires et aux institutions quant à leurs engagements en matière d'Egalité des Sexes. Veiller à ce que les femmes connaissent leurs droits et les lois qui les protègent et à ce qu'elles puissent accéder à des mécanismes efficaces pour exiger des comptes et faire valoir leurs droits, individuellement et collectivement ;
- Veiller à ce que l'aide à la démocratie (notamment après un conflit) tienne compte des questions de genre, à ce que les femmes puissent faire entendre leur voix et à ce que leur point de vue soit pris en compte à la table des négociations. S'assurer que cette assistance ne soit pas disponible uniquement en période électorale, mais qu'il s'agisse d'une ressource permanente mise à la disposition des démocraties émergentes et établies qui s'efforcent de concrétiser leurs engagements en faveur de l'Egalité des Sexes ;
- Reconnaître que l'aptitude des femmes à participer à la vie publique pourra dépendre de leur capacité à jouir d'autonomie dans d'autres aspects de leur vie. Comprendre qu'il faut s'attaquer aux contraintes que

les obligations familiales des femmes peuvent faire peser sur leur engagement politique.

Il faut seulement noter qu'il existe plusieurs recommandations des Nations Unies en matière de promotion du Genre. Le Directeur Exécutif nous a demandé de consulter les sites web de l'OIT et de l'ONU-Femmes.

- **Les Protocoles de l'Union Africaine**

Les Protocoles de l'Union Africaine sur le droit de l'homme et des peuples qui garantit des droits fondamentaux de l'homme, des femmes et des enfants (voir le protocole en annexe).

Les dispositions légales et règlementaires en vigueur en RDC portant sur la promotion de l'égalité entre l'homme et la femme est insuffisance et représente que 14% des arsenaux législatifs que la RDC devrait avoir dans le cadre de la promotion de l'Egalité du Genre et des Sexes, elles sont inadaptées et inefficaces.

Il revient aux Organisations de défense des droits des femmes de la RDC de faire pression au Gouvernement pour qu'enfin la RDC puisse arriver au même niveau que le Rwanda d'ici l'an 2030. Il s'agit :

- La loi sur la scolarisation obligatoire des tous les enfants y compris les filles ;
- La loi sur la discrimination positive ;
- La loi sur le droit foncier des femmes ;
- La loi sur la protection des citoyens contre les contaminations volontaires par le VIH/SIDA ;
- La loi sur la protection de la maternité ;
- La loi sur la protection de l'intégrité physique, morale et spirituelle ;
- La loi sur la protection des femmes paysannes ;
- La loi sur l'interdiction de la prostitution ;
- La loi sur le mariage ;

- La loi sur la participation de la femme à la vie publique ;
- La loi sur les ONG et Associations de défense des droits des femmes ;
- La loi sur la création de l'Inspection Générale de l'Egalité du Genre et des sexes ;
- Et c.

Vous devez travailler activement pour que toutes les lois que nous venons d'énumérer ci-dessus soient promulguées avant 2030.

Applaudissements.

- **Exposé de Professeur Emilie ZOLO KALUFUAKO : l'histoire des femmes congolaises de 1441 à 2018. La Synthèse Madame Christelle PIDASI DZIKO, Chef de Division des Activités Genres Opérationnelles de l'ITAC, sous la supervision scientifique de Jean-Pascal MOTYNGEA BOTHOLA, Directeur Exécutif de l'ITAC**

- **HISTOIRE DES FEMMES CONGOLAISES DE 1441 à 2018**

L'évolution de l'histoire de la lutte des femmes Congolaises est caractérisée par cinq grandes époques à savoir :

- Avant la colonisation de 1441 à 1885 ;
- Pendant la colonisation de 1885 à 1960 ;
- Apres la colonisation de 1960 à 1965 (première République) ;
- Deuxième République (de 1965 à 1997) ;
- Troisième République (de 1997à 2018).

- **MARS 1441 AU 30 JUILLET 1885**

La femme africaine vivait à cette époque dans une société primitive dont le fonctionnement était caractérisé par la communauté de biens c'est-à-dire la forêt, la rivière, le fleuve, la savane etc. appartenaient à la communauté qui était subdivisée en famille, clan, tribu et village.

Lorsqu'un membre de la famille a tué un gibier, il partageait avec tous les membres du clan, voir même du village.

A ce moment-là, en Europe, c'est la période de la conquête des nouveaux continents, des océans et des nouvelles Terres.

Cette société primitive était aussi caractérisée par des guerres tribales généralisées par la conquête des nouvelles terres, ce qui a provoqué les déplacements massifs de la population qui fuyait des guerres tribales vers des Terres toujours lointaines à la recherche des espaces vitales, des nourritures et des Terres sécurisées. (A titre d'illustration, il faut voir le film Shaka zoulou pour se rendre compte de la violence de cette époque).

Pendant cette période sombre de l'histoire de l'Afrique et de la RDC, la femme africaine en général et Congolaise en particulier a joué un rôle majeur pour garder les enfants, la coutume, la tradition et les valeurs culturelles de leurs sociétés parce que les hommes étaient au front en train de se battre pour garder l'espace vital et sauver le clan ou la tribu de l'esclavagisme de leurs peuples en faveur des autres tribus. Dans sa cachette, la femme Congolaise a remplacé l'homme et a assumé cette responsabilité avec courage, dignité et amour.

Pendant 4 siècles de mars 1441 – juillet 1865, les filles et les fils de l'Afrique ont été déportés aux Amériques pour travailler comme esclaves au service de l'homme blanc. Pendant cette période sombre de notre douloureuse histoire, plus de

250.000.000 d'africains étaient vendus dont la majorité ne sont jamais arrivés à destination à cause des conditions de voyage très difficiles et des épidémies à bord des bateaux négriers.

Le 27 avril 1848, la France avait interdit l'esclavagisme dans ses colonies (troisième abolition), après la guerre de sécession, les Etats Unis avait interdit l'esclavagisme sur tout le territoire Américain. Le 18 décembre 1865, La Mauritanie est le seul pays Africain qui a aboulie l'esclavagisme en 1980.

Pendant quatre siècles de l'esclavagisme, la femme Congolaise a assumé des grandes responsabilités comme Chef de Village, Reine et la responsable coutumière qui a gardé l'unité et la stabilité des clans et des peuples parce que les hommes n'étaient plus là.

KIMPA VITA (1684-1706)

L'histoire des femmes Congolaises commence avec la lutte de la plus grande femme de son époque, politicienne engagée , philosophe et combattante de la lutte pacifique pour libérer son peuple de l'oppression, de l'exploitation et de l'esclavagisme, nous avons cité, la Reine de la liberté du peuple, Mme KIMPA VITA, née à Mbanza Kongo en 1684 et assassinée, le 2 juillet 1706, à l'Age de 22 ans, fut prophétesse Kongo ; fondatrice et Dirigeante du mouvement antonianiste qui lutta pour le retour du monothéisme Kongo, et contre la traite négrière qui sévissait au sein du Royaume Kongo depuis plus de trois siècles (1441 jusqu'à la fin du 17ème siècle et qui s'est poursuivi jusqu'à son soit disant abolition en 1865). Il faut noter que l'esclavagisme s'est poursuivi dans la partie Sud-Est du royaume Kongo qui est devenue Angola jusqu'en 1964 car le dernier bateau négrier plein des esclaves en provenance de l'Angola a accosté au Port de Havane, Cuba le 21 aout 1964.

A 20 ans, alors qu'elle était terrassée par la crise de maladie, elle a eu une vision qui lui demandait de prêcher l'unité du Royaume, et la restauration de sa grandeur, de conduire le peuple et de se mettre débout pour combattre pacifiquement les ruines de la capitale. Il faut noter qu'au début du 18èmesiècle, le Royaume Kongo était déchiré par une guerre civile qui a opposé les peuples alors que l'esclavagisme se poursuivit avec acharnement jusqu'au dépeuplement du Royaume.

De 1703-1704, elle entreprit, sur le plan politique, une campagne de grande envergure qui a surpris les colonisateurs et qui demandât au peuple Kongo de se mobiliser comme un seul homme pour le retour à Mbanza Kongo, du Roi Mani Kongo (Alfonso premier après son baptême par les Portugais), l'Unité du Royaume et la restauration de San Salvador, la capital Administrative. Elle s'opposait que son peuple puisse dépendre des puissances étrangères colonialistes en proie à l'anarchie, aux destructions, pillages et au dépeuplement de la population Kongo par la traite négrière. Elle annonçait à son peuple, l'avènement des temps nouveaux et le retour à l'Age d'or du Royaume Kongo, notre chère patrie.

L'adhésion massive de la population à sa vision politique révolutionnaire et l'allure que prenait les événements où la population commençait à croire à cette jeune femme

libératrice qu'au Roi MANI KONGO qui n'était plus à Mbanza Kongo, Capital du Royaume depuis plus de sept ans, a provoqué la panique généralisée auprès des colonisateurs qui ont pris la grave décision de l'arrêter.

Son jugement était organisé par le Conseil Royal des Capucins Italiens. Elle fut condamné à mort avec Barro, son compagnon de tout le temps et son secrétaire ainsi que leur Bébé, à être brulés au bucher dans la ville d'Evolulu. Elle mourut le dimanche 02 juillet 1706 à l'Age de 22 ans. C'était la désolation et la tristesse sur toute l'étendue de Royaume Kongo dont la majorité de la population avait reçu cette triste nouvelle, seulement 4 ans voir 10 ans après sa mort.

La mort de KIMPA VITA a précipité la disparition du Royaume Kongo parce que les Portugais qui ne voulaient plus voir un autre Révolutionnaire reprendre la lutte de KIMPA VITA ont tout fait pour encourager la disparition du Royaume Kongo.
(Le Royaume Kongo était constitué du nord de l'Angola, des Provinces de Bandundu, de Kinshasa et du Kongo Centrale en RDC).

Aujourd'hui, la RDC et l'Angola se partagent l'héritage Politique et philosophique de KIMPA VITA et sont très fiers de voir cette grande femme qui était née de la terre de leurs ancêtres.

Aujourd'hui, nous devons nous mettre débout, nous les femmes, quel que soit notre âge, classe sociale ou notre appartenance provinciale pour défendre nos droits comme fut à son époque KIMPA VITA, qui a payé de son sang pour que le Royaume Kongo et son peuple soit libre et indépendant.

- **<u>Pendant la colonisation (de 1885 à 1960)</u>**

La deuxième femme qui a marqué son époque en engageant une lutte acharnée à côté de son époux, pour la dignité de l'homme noire est Mme Marie MWILU KIAWANGA NZITANI, née le 07 mai 1880 au village, de NKAMBA, District des cataractes, dans actuelle Province du Kongo Centrale, RDC. Madame Marie MWILU devient l'Epouse de Simon Kimbangu, le 4 juillet 1915, après leur mariage.

Apres, l'arrestation de Simon KIMBANGU le 12 septembre 1921, c'est Madame Marie KIAWANGA et ses Enfants qui ont dirigé l'Eglise Kimbanguiste malgré les menaces et les intimidations des Autorités coloniales.

Pour l'histoire alors que les Autorité Coloniales avaient déjà pris la décision de déporter Simon Kimbangu à Elisabethville (aujourd'hui Lubumbashi, le 10 octobre 1921, Simon Kimbangu confia à son Epouse, Maman MWILU Marie la mission de diriger son Eglise et de continuer de rester à côté de ses fidèles.

Si Maman KIAWANGA n'était pas une femme leader, tenace et déterminée, l'Eglise Kimbanguiste n'aura jamais vu le jour, nous lui devons tout aujourd'hui, encore un exemple de l'engagement et de la lutte des femmes Congolaises.

La troisième femme qui a marqué notre époque est Sophie Madeleine KANZA alias ZALA LUSIBU N'KANZA, est née à Kinshasa le 08 février 1940, de nationalité Congolaise (DRC), elle est portée au Panthéon de l'histoire Congolaise (DRC), diplômée de l'Université de Genève et Université d'Harvard (USA), elle est la sœur cadette de Thomas KANZA, premier Universitaire Congolais, Epouse de Marcel LIHAU, Premier Président de la Cours Suprême de Justice et Président de la Cour Constitutionnelle à la conférence Nationale Souveraine.

De 1964-1966, elle est assistante à l'Université de Genève, en 1966, elle est la toute première femme nommée Ministre, elle occupa le poste de Ministre des Affaires sociales dans le premier Gouvernement du Colonel MOBUTU après son coup d'Etat du 24 novembre 1965 ;

De 1969 à 1970, elle est nommée Ministre d'Etat chargée de la coordination des affaires sociales. En 1972, elle renonça à sa carrière politique pour rentrer encore à l'Université.

En 1976, elle obtiendra une Maitrise et un Doctorat à l'Université Harvard et elle aborda une carrière internationale aux Nations Unies et à l'Unesco et en 1981, elle obtiendra un diplôme de Docteur en sociologie.

En 1999, elle meurt à Kinshasa d'une crise cardiaque à l'âge de 59 ans.

Sophie LIHAU KANZA est un véritable patrimoine national en sa qualité de première femme Ministre et Universitaire, elle appartient au Gouvernement Congolais.

Sophie KANZA alors, Ministre des Affaires sociales et développement Communautaire, avait reçu du Gouvernement de Fonds pour construire la cite SALONGO, dans la Commune de Lemba à Kinshasa, en faveur des gagnes petits, elle fait ce travail avec détermination et intégrité, à la fin des travaux, les vautours de la deuxième république ce sont accaparés des maisons construites pour les gagnes petits, Mme Sophie KANZA s'était rigoureusement opposée sans succès et elle-même avait refusé d'avoir une maison dans la cite de SALONGO, à Lemba.
Voici, un exemple de moralité, d'excellence et de bonne gouvernance.

La quatrième femme qui a marqué notre époque, c'est Mme Marie Antoinette MOBUTU par son vrai nom, GBETIGBIA GOGBE YETENE Marie Antoinette est née en 1941 et décédée le 22 octobre 1977 en Suisse à la suite d'une crise cardiaque. Mariée au Président MOBUTU en 1955

alors qu'elle avait que 14 ans, elle est restée avec le Président MOBUTU pendant 22 ans de mariage, elle avait neuf enfants avec le Président MOBUTU.

Elle est la fondatrice de la première Institution Privée «Fondation Maman Mobutu» en 1969 qui s'occupe jusqu'aujourd'hui des aveugles et des sourds à Kinshasa et dans les Provinces.

Cette institution s'occupe aussi de la formation professionnelle des jeunes filles qui n'ont pas eu la chance de poursuivre leurs études.

Maman Marie Antoinette était une femme ouverte à ses contemporaines et toujours prête à servir ses citoyens et d'apporter une assistance soutenue aux nécessiteux.

De 1960 à 2018.

Pendant cette période de notre histoire commune, nous avons connu quatre grandes époques à savoir :

De 1960 à 1965 (Première République) ;
De 1965 à 1977 (deuxième République) ;
De 1977 à 2001 (Laurent Désiré KABILA, troisième République) ;
De 2001 à 2019 (Joseph KABILA, fils, troisième République).

- **Première République (De 1960 à 1965)**

Le 31 mai 1962, la première République a ratifié la convention portant sur la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies par sa résolution numéro 317 (IV) du 2 décembre 1949 qui est entrée en vigueur le 25 juillet 1951.

La première République a adhéré le 19 décembre 1961 à la politique des Nations Unies sur l'émancipation des femmes portant sur l'amélioration des statuts sociaux et légaux des femmes qui est entrée en vigueur en 1950 et continuera à être appliquée jusqu'en 1975.

L'adhésion de la RDC à ces deux instruments internationaux a eu comme conséquence immédiate l'application stricte de la politique et de l'approche de l'émancipation de la femme.

Sur terrain, il y a eu l'accès de la femme dans le système éducatif au marché de l'emploi et dans la sphère politique. Cette politique appliquée par la colonie depuis 1953 a permis la création de trois Universités ; l'une à Kinshasa, et les deux autres à Lubumbashi et à Kisangani avait permis ainsi à la République Démocratique du Congo à avoir la première femme universitaire à la personne de Madame Sophie KANZA.

- **Deuxième République (de 1965 – 1997)**

La deuxième République a adopté plusieurs normes internationales dont les plus importantes sont :

La résolution N°217 A (III) du 10 décembre 1948 et reprise dans le journal officiel du Congo de 1949 page 1206, n°2200 (XXI) du 16 décembre 1966 entre en vigueur le 3 janvier 1976 et ratifiée par la République Démocratique du Congo, le 1 novembre 1976, n°2200 A (XXI) du 16 décembre 1966 entre en vigueur le 23 mars 1976 et ratifiée par la République Démocratique du Congo, le 1 novembre 1976, n° 2106(XX) du 21 décembre 1965 ratifiée par la République Démocratique du Congo, le 21 avril 1976, N° 640 (VII) du 20 décembre 1952 entre en vigueur, le 17 juillet 1954 et ratifiée par la RD Congo le 21 février 1978, N°4425 du 20 novembre 1980 entre en vigueur le 2 décembre 1980 et ratifiée par la République Démocratique Congo le 21 août 1990, N°1325 que la RDC a adhéré avec l'obligation d'appliquer toutes les conventions portant sur l'Egalité entre l'homme et la femme au travail.

Suite à l'application des normes internationales auxquelles la RDC a adhéré, la situation de la femme travailleuse et fonctionnaire s'est considérablement améliorée dans tout le plan à la fin de la deuxième République ; on comptait plus de 20 millions des femmes qui travaillaient dont 16.000 millions dans le secteur informel.

- **Troisième République (DE 1997 à 2016)**

Au cours de la troisième République, l'on a renforcée la loi sur la protection de la femme et de l'enfant. Les articles 14, 15,102 et 215 de la constitution de la troisième République reconnaissent à la femme les mêmes droits que l'homme.

La loi portant sur la violence faite à la femme et celle portant sur la protection de l'enfant a renforcé considérablement la position de la femme et la ratification par la RDC, le 6 octobre 1985 de la convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme (CEDEF) a permis à la femme d'occuper la place qui lui revenait dans la société congolaise.

Les femmes représentent 52% de la population de la RDC, soit 49 millions d'habitants dont 76% ont l'âge de moins de 35 ans. De 1960 à 2018, la République a formé 79.000 femmes, cadres Universitaires dans tous les secteurs, 310.000 femmes diplômées d'Etat et moins de 18.000 diplômes des études professionnelles.

Aujourd'hui les statistiques se présentent de la manière suivante :

- 2% des femmes occupent des postes politiques ;
- 6% des postes des responsabilités dans les Entreprises, Etablissements des toutes natures et secteur publique ;
- 13% des femmes ont créé des entreprises dont 82% dans le secteur informel ;
- Sur 52% des femmes de la RDC, 55% travaillent dans le monde rural, comme paysannes, 12% dans le secteur informel et seulement 7% dans le secteur industriel structuré, 23% ne travaillent pas.

En guise de conclusion, la femme Congolaise a toujours été au front de la lutte pour le progrès, l'indépendance et l'autodétermination de notre peuple. Aujourd'hui, nous pouvons encore faire plus pour l'égalité du Genre et des Sexes mais également pour notre Autonomisation.

- **DEUXIEME JOURNEE LE 10 SEPTEMBRE 2019.**

  - **09h00'-10H30' : l'Exposé de Jean-Pascal MOTYNGEA BOTHOLA, Directeur Exécutif de l'ITAC sur le Thème «Féminisme et le Syndicalisme, le même combat» La Synthèse Mme Christelle PIDASI DZIKO, Chef de Division des Activités Genres Opérationnelles de l'ITAC.**

Syndicalisme est un mouvement sociaux politique des travailleurs, des fonctionnaires et des paysans pour leur permettre de conquérir leurs droits par la lutte syndicale pacifique (grève, mouvement des masses, manifestations et c.) ;
Le féminisme est un mouvement sociopolitique des femmes pour la conquête de leurs droits fondamentaux qui sont des droits inaliénables.

Le féminisme matérialiste se définie comme la volonté d'un groupe ou de la société de continuer à dominer la femme en lui imposant sa volonté et celle-ci devra accepté cette domination.

Par exemple : il existe des religions dont l'une de doctrine reste la domination de la femme.

Le Féminisme dialectique est la volonté de la femme de refuser toute domination des individus ou des groupes d'individus en utilisant le féminisme comme arme principale pour se libérer.

Les hommes et les femmes qui luttent sur terrain, sont des militants et des militantes de la lutte pour les droits des femmes.

Les membres des Unités Genres sont des militantes et doivent apprendre comment on peut formuler une revendication et comment obtenir des résultats. Nous ne connaissons pas une seule militante ou militant qui n'engage pas la lutte militante.
Les femmes Congolaises doivent connaitre leurs droits et les défendre avec acharnement aux mieux de leurs intérêts.

Le Directeur Exécutif de l'Institut du Travail d'Afrique Centrale «ITAC» en sigle, le Camarade Jean-Pascal MOTYNGEA BOTHOLA, avait présenté lors de la journée Genre des femmes Douanières de la République Démocratique du Congo, le Dimanche 24 mars 2019, un exposé sur le Thème : «**Syndicalisme et Féminisme : le même Combat**» que nous avons décidé avec un grand plaisir de faire la synthèse au nom du Département de l'Egalité du Genre au Travail de l'ITAC et en faveur de 250 Unités Genres de la Ville de Kinshasa.

Nous proposons aux femmes Congolaises qui liront ce document de bien vouloir accepter d'assurer une large diffusion auprès des Unités Genres et des femmes des provinces, ville, localité, quartier, avenue et village sur toute l'étendue de la République Démocratique du Congo.

- **SYNDICALISME.**

- Définition

Le syndicalisme est un mouvement sociopolitique des travailleurs, des fonctionnaires et des paysans pour la conquête des acquis sociaux par la lutte syndicale permanente.

- **ORGANISATION**

Le syndicalisme est organisé de la manière suivante : les Organisations Professionnelles ou si vous voulez, **les SYNDICATS**.

- Les syndicats sont des Organisations volontaires, collectives, solidaires et démocratiques crées par les travailleurs, les fonctionnaires et les paysans pour défendre leurs intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux. Les syndicats sont à l'avant-garde de la lutte syndicale et du syndicalisme.
- Il existe plusieurs formes des syndicats à savoir :

- Les syndicats interprofessionnels ;
- Les syndicats professionnels ;
- Les syndicats des Entreprises.

- **LES ORGANES DU SYNDICAT**

Les organes démocratiques du syndicat sont :

- Le Congrès ;
- Le Comité Exécutif ;
- Le Secrétariat Général ;
- Le Bureau Journalier.

La Délégation Syndicale regroupé les délégués syndicaux élus démocratiquement lors des élections sociales pluralistes, démocratiques, libres et honnêtes. Ils sont élus pour un mandat de trois ans, renouvelable.

La délégation syndicale a comme mission principale la défense des intérêts des travailleurs et des fonctionnaires dans l'Entreprise, Etablissements et secteur public mais également d'organiser le syndicalisme par la lutte syndicale permanente jusqu'à la conquête effective des acquis sociaux.

Il existe des délégations syndicales locales, provinciales et nationales.

Comité Syndical de Base regroupe les militantes et militants syndicaux, membres d'un syndicat représentatif dans l'Entreprise, Etablissements et Secteur public, ils sont élus démocratiquement lors des assemblées générales des travailleurs/Fonctionnaires, membres de chaque syndicat représentatif, ils ont un mandat de trois ans renouvelable.

Le CSB a comme mission principale : de regrouper les membres d'un syndicat d'une entreprise, Etablissement et Secteur public dans une structure opérationnelle viable qui organise la lutte des travailleurs, des fonctionnaires et des paysans, il alimente et nourri le syndicalisme.

Pour renforcer le syndicalisme et lui donner une nouvelle force philosophique et idéologique, les syndicats qui sont les organes du syndicalisme s'habillent des idéologies socialistes, libérales, chrétiennes et progressistes (Communistes).

Il s'agit des mouvements militants qui s'appuient sur le syndicalisme pour conquérir les acquis sociaux et les syndicats jouent le rôle de contre-pouvoir partiel (conquérir et préserver les acquis sociaux par la lutte syndicale permanente), par contre, les partis politiques jouent le rôle de contre-pouvoir total (conquérir et garder plus longtemps que possible le pouvoir par voie démocratique).

- **LE FEMINISME.**
  - **Définition.**

Le féminisme est un mouvement sociopolitique des femmes qui a comme objectif principal : la conquête des mêmes droits et opportunités sur le plan social, économique, politique, culturel et moral que les hommes, tout en éliminant toute forme des discriminations, de l'oppression et des violences faites à la femme.

Les Féministes (ce sont des Femmes engagées dans la lutte pour la conquête de l'égalité des droits et des opportunités entre les hommes et les femmes) et le pro féministe (ce sont des hommes engagés dans la lutte pour la conquête de l'égalité des droits et des opportunités entre les hommes et les femmes).

Pour plusieurs, féminisme est d'abord une prise de conscience individuelle et collective des femmes, suivi d'une révolte contre l'arrangement des rapports des Sexes et la position subordonnée que les femmes occupent dans notre société. Il s'agit aussi d'une lutte volontaire des femmes pour obtenir par tous les moyens légaux et pacifiques, le changement radical des rapports sociaux entre les deux sexes (Femmes et Hommes).

La plupart des féministes Congolais sont catégoriques, la cause principale de déséquilibre des rapports sociaux entre l'homme et la femme reste le PATRIARCAT (les pouvoirs des hommes contre les femmes) que tous les féministes luttent pour son abolition dans nos sociétés.

Les luttes féministes exigent :

La promotion de l'égalité du Genre et des Sexes entre l'homme et la femme et l'abolition sans délai du patriarcat :

- La promotion de l'Egalité et de la solidarité agissante entre les femmes sans aucune distinction et l'élimination des toutes formes d'oppression et d'exploitation des femmes ;
- La recherche de l'émancipation des femmes de donne au mouvement féministe une grande capacité de mobilisation et transformation ;
- Le refus de banalités (enferme les hommes et les femmes dans les rôles sociaux distincts en valorisant la qualité et la compétence de chacun) et les questionnements liés à la construction sociale du Genre et des Sexes ;
- La lutte permanente pour une plus grande justice sociale ;
- La promotion et la défense en toute circonstance des droits des femmes et de la jeune fille ;
- La fin rapide de l'oppression et de la discrimination contre les femmes et la construction sans délai des rapports sociaux égalitaires et justes.

  - **Organisation**

Premier Niveau : Le féminisme est organisé de la manière suivante : les Organisations Non Gouvernementales de Défense des droits des femmes, les Associations de défense des droits des femmes et des Collectifs de défense des droits des femmes.
Les Organisations de Défense des droits des femmes sont des Organisations volontaires, collectives, solidaires et démocratiques créées par les femmes pour défendre leurs droits à l'Egalité entre les hommes et les femmes et l'élimination de

l'oppression et la discrimination fondée sur le Genre. Ce sont des Organisations militantes et surtout d'avant-garde pour la conquête des tous nos droits grâce au soutien du féminisme.

- **Les Organes des ONG/DDF :**
  - Assemblée Générale ;
  - Comité Exécutif ;
  - Secrétariat Général ;
  - Bureau journalier Genre.
- **L'UNITE GENRE** regroupé toutes les femmes sans aucune distinction qui travaillent dans une Entreprise, un Etablissement et le Secteur Public. les Unités Genres sont constituées des organes démocratiques ci-dessous :
  - L'Assemblée Générale des femmes ;
  - Le Comité de Base Permanent ;
  - Le Bureau de l'Unité Genre.

Le Comité de Base Permanent et le Bureau de l'Unité Genre sont composés des féministes élus démocratiquement lors des élections organisées par l'Assemblée Générale de l'Unité Genre. Elles sont élues pour un mandat de trois ans, renouvelable.

L'Unité Genre a comme mission principale la défense et la promotion des droits sociaux fondamentaux au travail de la femme travailleuse et fonctionnaire, élimination de toute forme de discrimination et d'oppression mais également d'organiser le féminisme par la lutte féministe permanente jusqu'à la conquête effective de tous les droits cités ci-dessus.

Il existe aussi des Comités des Femmes dans les villages, les avenues, des quartiers, des villes et c.

Ces Comités qui sont organisés par les ONG de défense des droits des femmes fonctionnent comme des Unités Genres.

Pour renforcer le féminisme, la formation permanente des militantes de la lutte pour les droits des femmes et des féministes est obligatoire. Cette formation doit être organisée au moins deux fois par an, ce que l'ITAC/Gender fait depuis 2005.

Le Féminisme est un mouvement militant qui s'appuie sur les ONG, les Associations, les Unités Genres et les Comités des femmes pour mobiliser toutes les femmes dans la légitimité pour la conquête des droits des femmes, éliminer l'oppression et les discriminations dont les femmes sont victimes.

- **Conclusion.**

La lutte syndicale et la lutte féministe trouvent leur origine dans notre volonté commune de lutter chaque jour et à tout moment pour gagner le progrès, la prospérité et le développement par le travail qui sont des aspirations profondes des tous les êtres humains. Le féminisme est un instrument par excellence au service de la femme et de la communauté pour lui permettre de construire une société nouvelle exceptée de discrimination, d'oppression ou la femme a tous ses droits. Cette société ne sera possible que si nous luttons vraiment.

La lutte et toujours la lutte, reste le dénominateur commun du syndicalisme et de féminisme.
Applaudissements.

- **EXPOSE DE MADAME NINETTE. La Synthèse Mme Christelle PIDASI DZIKO, Chef de Division des Activités Genres Opérationnelles de l'ITAC**

PRESENTATION DE L'ONG HAGURUKA par Mme NINETTE, Secrétaire Exécutif
ONG HAGURUKA est une Organisation Non Gouvernementale rwandaise fondée en 1991. HAGURUKA signifie «Tiens-toi debout» en kinyarwanda. HAGURUKA fournit un espace sécurisé et confidentiel où les citoyens sont écoutés et supportés par ses avocats et conseillers.

Le cadre international des droits de l'homme constitue la base de notre travail en faveur de l'Egalité des Sexes. Nous analysons les causes profondes de l'inégalité et de l'injustice auxquelles les femmes et les enfants sont confrontés au Rwanda. Nous plaidons pour un changement positif, une vie sans violence fondée sur le sexe et une société dans laquelle les femmes et les enfants peuvent exercer et jouir de leurs droits. Nous renforçons les droits de l'homme grâce à la responsabilisation des citoyens et des détenteurs d'obligations pour qu'ils puissent faire valoir leurs droits et s'acquitter de leurs obligations.

Mission

Promouvoir et défendre les droits des femmes et des enfants.

Vision

Créer une société où les droits des femmes et des enfants sont respectés; où les femmes et les enfants vivent à l'abri de la violence et de la discrimination afin de pouvoir réaliser leur potentiel.
HAGURUKA s'est dotée et maintient ses 4 centres régionaux dans chacune des quatre provinces + la Ville de Kigali au Rwanda :

- Kayonza dans la Province de l'Est;
- Nyanza dans la Province du Sud;
- Nyamasheke dans la Province de l'Ouest ;
- Musanze dans la Province du Nord; et,
- Le Siège dans la Ville de Kigali.

HAGURUKA intervient dans les 5 axes strategiques ci-dessous:

- Assistance juridique et psycho-social aux femmes et aux enfants
- Formation et sensibilisation sur les différents droits de la femme et de l'Enfant selon la législation nationale en vigueur ;
- Renforcement des capacités des partenaires et des parties prenantes ;
- Recherche ;
- Plaidoyer.

La potentialité organisationnelle comprend la qualité de la fourniture des services à ses bénéficiaires de manière confidentielle. La stratégie pour accéder aux services offerts par HAGURUKA débute au niveau de l'individu, victime de violence basée sur le genre et ou violations des droits, qui est reçu par un conseiller dans un bureau sécurisé, ce qui garantit la confidentialité pour l'accueil du bénéficiaire et l'enregistrement du cas. Le bénéficiaire est alors reçu par un juriste dans un environnement sécurisé de la même manière. Dans ce cas le juriste l'écoute et

enregistre les informations fournies. Et puis, le juriste lui donne des conseils et avis juridiques sur le cas y compris la rédaction des conclusions judiciaires, lui fournit la représentation en justice. Lorsqu'il y a besoin d'un abri pour assurer sa sécurité ou d'un service domestique sécurisé, les membres du personnel prennent la décision et informent le Secrétariat Exécutif.

Une telle décision demeure confidentielle entre les trois cadres de l'organisation qui traitent le cas. Le bénéficiaire reçu dans les espaces destinés à cette fin n'est pas autorisé à communiquer avec l'extérieur tant qu'il s'y trouve.

- **Formation et sensibilisation continue.**

HAGURUKA dispense les formations ayant trait aux droits de la femme et à la violence basée sur le genre à travers une approche basée sur la communauté. Nous sensibilisons les femmes et les filles à leurs droits - Lutte contre la violence à l'égard des femmes. Nous menons des débats communautaires pour la sensibilisation du public sur ces droits, Etc.
En ayant recours aux cliniques juridiques mobiles et autres canaux d'information et de communication tels que la radio tant publique que privée, la TV, le théâtre, caravanes, les spots publicitaires et les dialogues communautaires. Haguruka sensibilise la population sur les droits, particulièrement, des femmes vulnérables des zones rurales à propos des droits de la famille, droits de l'enfant, droits fonciers et droits de propriété à travers la loi sur les régimes matrimoniaux, successions et libéralités ainsi que d'autres droits jugées nécessaires et régis par le droits rwandais.

- **RENFORCEMENT DES CAPACITES DES PARTENAIRES ET DES PARTIES PRENANTES**

HAGURUKA organise des formations pour les autorités locales, les personnes/intervenants clés des communautés, la police, les agents des Institutions judiciaires, les para juristes ainsi que les citoyens sur les droits des femmes et des enfants incluant les droits fonciers, les droits de personne et de la famille, les droits de l'enfant, les droits à la succession, la loi sur la lutte contre les violences basées sur le Genre etc.

- **RECHERCHES**

HAGURUKA mène des recherches basées sur les faits pour identifier toute lacune dans les lois et les politiques afin d'informer et influencer la réforme juridique de manière à promouvoir et à protéger au mieux les droits des femmes et des enfants.

Ex:

- La volonté de la communauté de faire face aux grossesses précoces au Rwanda ;
- Comprendre les facteurs menant à une faible représentation des femmes dans les organes de prise de décision au niveau local ;
- L'application du droit du travail et des conditions de travail des femmes dans le secteur de l'horticulture au Rwanda ;
- L'application de la politique sur le genre au Rwanda: Evaluation des décisions de tribunaux de base et grandes orientations juridiques.

- **PLAIDOYER**

  - HAGURUKA a activement contribué à quelques réformes juridiques nationales à travers des propositions des nouvelles lois et à la formulation

de quelques politiques et programmes en faveur des femmes et des enfants. Les lois les plus importantes sont les suivants :

- Loi sur le régime matrimonial, les libéralités et succession/2016 ;
- Loi sur les personnes et la famille/2016 ;
- Loi portant sur les droits et la protection de l'enfant contre les violences/2018 ;
- Loi sur la prévention et la protection contre les violences basées sur le genre/2009 ;
- La loi sur les infractions et les peines en général/2018 ;
- Droit du travail/2018.

- **La synthèse de l'exposé de Mme NINETTE.**

HAGURUKA a été fondé en 1991 au Rwanda avec pour objectif principal de défendre par tous les moyens les droits des femmes et des enfants sans aucune distinction. Au mois d'avril 1994, trois ans seulement après sa création le génocide des Tutsi et des Hutu modérés est arrivée, plus de 800.000 morts pendant 100 jours de Génocide, le pays et la population n'existait presque plus. Le Rwanda comme pays n'est resté que le nom, la population Rwandaise s'est dispersée dans les pays voisin, même à l'étranger en dehors de l'Afrique. Il était urgent de demander aux génocidaires et aux victimes qui ont quitté le pays de rentrer au pays mais également ceux qui n'ont pas fui le pays (les génocidaires et les victimes), de construire un nouveau pays et une nouvelle population et de laisser la justice réconcilier le Rwanda et la population avec lui-même, sans vengeance et sans haine.

Pendant cette période, les problèmes liés au droit des femmes et des enfants se sont accumulés d'une manière spectaculaire, il faut appliquer des lois qui existaient avant le Génocide et inventer d'autres lois selon la volonté de la nouvelle société Rwandaise pour protéger la femme et l'enfant mais également promouvoir l'égalité du Genre, des sexes et l'autonomisation.

L'ONG HAGURUKA a joué un rôle majeur dans la période avant le Génocide et après le Génocide en adaptant la législation nationale selon les exigences de la nouvelle société Rwandaise et de mettre tout en œuvre pour que toutes les lois soient appliquées dans la justice et l'équité.

L'ONG HAGURAKA est entrée à la base, pour connaitre les problèmes des droits auxquels les femmes et les enfants sont confrontés (violence genre, héritage, divorce, propriétaire foncier, et c.) et a apporté et continue à apporter une assistance juridique soutenue aux femmes et aux enfants.

ONG HAGURUKA assure la vulgarisation des lois portant sur la promotion du Genre auprès des femmes, fait connaitre leurs droits et obligations.

ONG HAGURUKA lit les décisions de la justice Rwandaise en ce qui concerne la femme et les enfants et introduit les recours à l'annulation si elles ne sont pas justes et équitables.

L'ONG HAGURUKA par son travail sur le terrain auprès des femmes et des enfants, peut sentir les besoins de la mise en place de nouvelles lois pour encore très bien

défendre les femmes, dans ce cas elle conduit une campagne de lobbying auprès du Gouvernement, des députes et au parlement pour que la loi proposée, soit adoptée.

Les femmes partout au monde et quel que soit leur niveau d'instruction, elles doivent connaitre leurs droits, pour très bien les défendre avec acharnement et sans repli.

En bref, HAGURUKA est une prestigieuse Organisation qui a comme mission principale, la défense et la promotion des droits des femmes et des enfants au Rwanda.

- **Mot de clôture de la journée, du Directeur Exécutif de l'ITAC, Camarade Jean -Pascal MOTYNGEA BOTHOLA**

Après les questions des participantes et le débat intellectuel de haut niveau qui s'est suivi, le Camarade Directeur Exécutif de l'ITAC a clôturé la journée en déclarant que ce mardi 10 septembre 2019 a été une grande journée des droits de la femme et de l'Enfant.

Nous avons commencé la journée par la synthèse de la journée du lundi 09 septembre 2019, nous avons abordé le thème de la lutte syndicale et de la lutte féministe, c'est la même lutte et le même combat. Nous devons lutter pour conquérir nos droits, il s'agit de la lutte des conquêtes et je vous exhorte de ne plus jamais prononcé la phrase « on nous donne pas nos droits » qui va vous donner vos droits ? S'est-il posé la question, non à partir de ce jour, il faut plutôt parler de la « conquête de nos droits », parce qu'il s'agit de la lutte des conquêtes.
Notre Sœur Ninette vient de vous expliquer longuement sur la lutte des femmes Rwandaises pour la conquête de leurs droits, et comment elles ont mis en place des structures pour défendre et promouvoir ces droits.

Nous remercions sincèrement notre Sœur Ninette, Secrétaire Exécutif d'HAGURUKA pour son brillant exposé.

Fin de la deuxième journée, il est 15h30'.

TROISIEME JOURNEE LE 11 SEPTEMBRE 2019 de 09H00' A 15H30'.

- **Exposé de Madame Crescence MUKANTABANA, Coordinatrice du Réseau de Développement des femmes pauvres (DWDN) La Synthèse Mme Christelle PIDASI DZIKO, Chef de Division des Activités Genres Opérationnelles de l'ITAC**

INTRODUCTION

LE ROLE JOUE PAR LA FEMME RWANDAISE DANS LA PROMOTION DU GENRE, DE LA PAIX AVANT ET APRES LE GENOCIDE DES TUTSI DE 1994

Mesdames, Messieurs Distingués invités et chers participantes.

C'est avec un plaisir que je prends la parole dans cette Conférence d'échanges d'expériences communes, Je salue l'initiative de l'Institut du Travail d'Afrique, Département de l'Egalité/Gender qui a bien voulu que cette Conférence soit organisée dans notre cher pays le Rwanda, Pays des mille collines et de plusieurs initiatives de paix vers un développement durable soutenu par les rwandais eux – mêmes.

- Les conséquences du Génocide des Tutsi de 1994 ont pesé sur toutes les composantes de la population rwandaise en particulier les femmes et les enfants ;
- Mais des moyens considérables et beaucoup d'efforts ont été mis en œuvre par le Gouvernement Rwandais, les ONG Nationales et Internationales pour la reconstruction du pays, vers l'unité et la réconciliation nationale :
- Dans cette lutte pour la paix, le rôle de la femme rwandaise a été déterminant.
- Traditionnellement, la femme servait de trait – d'union à travers les mariages mixtes entre clans, familles, catégories sociales et entre pays voisins ;
- Actuellement, elle continue avec d'autres femmes du monde entier à s'investir pour la promotion de la culture, de la tolérance, la résolution on pacifique des conflits en vue d'une paix durable.

Après le génocide la femme rwandaise s'est vu confiée de lourdes responsabilités; l'éducation, la reconstruction du pays et du tissu social déchirés par les conflits armés.

Après le génocide des tutsi de 1994, il y a eu naissance de plusieurs associations des femmes.
Toutes ces associations n'avaient pas eu le même passé historique, ni les mêmes préoccupations. Mais elles avaient des points communs :

Etre femme, avoir un même pays, la même culture, car face aux conflits armés, la femme est toujours la cible privilégiée des auteurs d'une guerre qu'elle n'a pas déclenchée.

Aujourd'hui, les femmes rwandaises ont géré ensemble les conséquences du génocide.

C'est ainsi que toutes ces associations se sont mises ensemble dans un collectif appelé PRO-FEMMES/TWESE HAMWE. Cela veut dire : Tous ensembles œuvrant pour la Promotion de la Femme.

- **CERTAINES ACTIVITES REALISEES PAR LES FEMMES RWANDAISES AYANT CONNUES DES SUCCES :**

Le collectif PROFEMMES/TWESE HAMWE a rassemblé les associations des femmes qui étaient encore divisées par leur passé historique, les différences ethniques et les sensibilités politiques différentes. C'est cette volonté de reconnaître les valeurs d'autrui et de dépasser les barrières historiques qui a prévalu aux femmes du

Rwanda le Prix Unesco Madanje et Singh pour la Tolérance et la Non-Violence en Novembre 1996. Sensibiliser la femme sur son rôle dans l'édification de la paix dans le Rwanda nouveau :

Réhabiliter la femme secouée et désespérée par le génocide des Tutsi de 1994. Le Programme Campagne Action pour la Paix initié, conçu et exécuté par les 58 associations membres du Collectif PRO-FEMMES/TWESE HAMWE.
Les femmes rwandaises ont focalisé leurs énergies à la gestion des conséquences du génocide notamment :

- **Créer l'espoir de survivre après le génocide**

Approcher et prendre en charge les groupes vulnérables dont les orphelins, les veuves, les femmes en prison, les femmes victimes de violences, les réfugiés, les rapatriés, les sans-abris, les femmes dont les maris sont en prison, les jeunes en circonstances difficiles.

Ces groupes sont organisés autour des activités génératrices de revenus en vue de leur propre prise en charge.

Ainsi les occupations ont fait place aux larmes et aux désespoirs.

Effectuer des recherches pour avoir une banque de données afin de : Sensibiliser le peuple rwandais sur les différents thèmes, de faire le plaidoyer auprès de décideurs pour améliorer le statut de la femme dans la société et de sensibiliser la femme elle-même sur ses droits et sur son rôle dans le processus de reconstruction et du développement national.

Prise en charge socio-économique des groupes vulnérables dont les orphelins, les veuves, les femmes victimes de violences, les réfugiés, les rapatriés, les sans-abris, les jeunes en circonstances difficiles, les rescapés du génocide des Tutsi de 1994, les ex-combattants et les ex-prisonniers.

Renforcement des capacités des femmes et leur sensibilisation au processus GACACA.
Formation des femmes rwandaises sur la Prévention et la Résolution des Conflits

- **PRIX OCTROYES A PROFEMMES ET AUX INDIVIDUS POUR LE SUCCES DE LA PROMOTION DE LA PAIX.**

- Premier Prix Unesco Madanje et Singh pour la promotion de la Tolérance et la Non-Violence, le 16 Novembre 1996 ;
- Premier Prix de la Fondation Peter Gruber pour la promotion des droits des femmes, le 13 Décembre 2003 aux États-Unis ;
- Prix d'excellence Africain Gender AWARD octroyé par Femmes Africa Solidarité (FAS) au Sénégal en 2007;
- Prix d'offrir les meilleurs services à la communauté de base par Community Développement Initiative (CD) en janvier 2008 ;
- Millennium Peace Prize for women octroyé à NZAMBAZAMARIYA Veneranda par l'UNESCO en 2000;
- Toumbouctou Award octroyé à NZAMBAZAMARIYA Veneranda en 2006 par Femmes Africa Solidarité (FAS) au Sénégal en 2006.

LES DEFIS QUE RENCONTRENT LES FEMMES RWANDAISES

Bien qu'il y a un pas franchi par le Rwanda et que la femme rwandaise ait fait un effort remarquable dans la reconstruction et la consolidation de la Paix, elle se heurte à des défis majeurs qui s'articulent sur quelques facteurs dont :

La pauvreté qui pèse sur un plus grand nombre des femmes surtout sur les groupes vulnérables et les enfants chefs de ménages.

L'analphabétisation et l'ignorance qui constituent également des barrières à la participation effective de la femme au développement socio – économique.

Les ONG rwandaises se heurtent sur l'insuffisance des capacités des ressources humaines et matériels, les outils de planification, de programmation, de suivi et d'évaluation en vue d'une meilleure coordination des activités des organisations membres.

Les violences basées sur le Genre au niveau des ménages

- **CONCLUSIONS**

Toutes ces initiatives montrent que la recherche de la paix, la coexistence et la gestion des conflits doit être une préoccupation des femmes et de toute personne soucieuse de créer un environnement d'une paix durable.

Les femmes Rwandaises, nous souhaitons que nos enfants puissent vivre et s'épanouir dans un pays de Paix, pour cela nous devons déraciner la haine, la violence et l'injustice qui ont miné notre société.

Que règne la paix au Rwanda, en Afrique et dans le monde

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Fait à Kigali, le 9/9/2019

Crescence MUKANTABANA

Fondatrice et Coordonnatrice du Réseau de Développement des Femmes Pauvres et Fondatrice de plusieurs organisations des Femmes et championne en Genre et Renforcement des Capacités des Femmes depuis 1986.
Emails:mukacresce@gmail.com ; rdfp2020@gmail.com

- ***SYNTHESE DE L'EXPOSE DE MADAME CRESCENCE, COORDONATRICE DU RESEAU DES FEMMES PAUVRES DU RWANDA, PRESENTE PAR JEAN-PASCAL MOTYNGEA BOTHOLA***

IL existait au Rwanda avant le Génocide des Tutsi de 1994, des ONG de défense des droits des femmes qui étaient sur le terrain pour lutter contre la discrimination, la violence du Genre , la dépendance des femmes vis-à-vis des hommes , le rôle de maternité et les travaux ménagers confiés aux femmes par la société Rwandaise de l'Epoque.

En 1994, il y a eu le Génocide des Tutsi au Rwanda qui a eu des conséquences extrêmes grave sur toutes les composantes de la société rwandaise en général et chez les femmes et les enfants en particulier.

Devant une telle catastrophe nationale, il faut mettre, tout en œuvre pour y sortir, c'est par là que des moyens considérables et beaucoup d'efforts ont été mis en

œuvre par le Gouvernement Rwandais, les ONG Nationales et Internationales pour la reconstruction du pays, vers l'unité et la réconciliation nationale.

Dans cette lutte pour la paix, le rôle joué par la femme rwandaise a été déterminant, la femme est sortie de son cadre social habituel pour aborder de grandes questions comme la paix, la réconciliation, le pardon, le développement et la reconstruction alors qu'elle a été la plus grande victime du Génocide de 1994. La Femme Rwandaise a joué ce nouveau rôle avec succès et détermination.

Dans la société Rwandaise traditionnelle, la femme servait de trait – d'union entre les mariages mixtes entre clans, familles, catégories sociales et pays voisins.

Après avoir été victime du Génocide avec son enfant, la femme Rwandaise s'est mise debout pour reconstruire la paix, le pays et de se lancer à l'œuvre salvatrice de développement et de la lutte contre la pauvreté.

Nous devons reconnaitre que sans l'implication de la femme, le Rwanda ne devrait pas connaitre l'essor économique et social qu'il connait aujourd'hui.

Actuellement, elle continue avec d'autres femmes du monde entier à s'investir pour la promotion de la culture de la tolérance, la résolution pacifique des conflits en vue d'une Paix durable.

Dans son exposé, Mme Crescence a reconnu que le grand défi qui reste aujourd'hui pour la femme Rwandaise, c'est la pauvreté et l'analphabétisation qui touche encore un nombre important des femmes et des jeunes filles. Nous sommes vraiment convaincus que la pauvreté et l'analphabétisation seront éliminées au Rwanda d'ici l'an 2030 parce que le Gouvernement, les ONG et le peuple travaillent dans la discipline pour réaliser cet objectif que les Rwandais considèrent comme stratégique.

S'il n'y a pas de la paix, il n'aura pas le développement durable des tous les pays du monde et si vous voulez gagner la paix, il faut le faire avec les femmes.

- **PRESENTATION DU RESEAU DES FEMMES OEUVRANT POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL PAR MADAME VERONIQUE MUKANTEGE. La Synthèse Madame Christelle PIDASI DZIKO, Chef de Division des Activités Genres Opérationnelles de l'ITAC**

- **HISTORIQUE EN BREF**

- La 3ème Conférence Mondiale des femmes qui s'est tenue à Nairobi en 1985, fut le déclencheur de la conscience des femmes rwandaises qui avaient pris part à cette rencontre. Elles s'étaient convenues d'orienter leurs actions sur la promotion du Genre, Paix, Développement et d'amener ainsi le monde à adopter des stratégies de développement durable où chaque homme et chaque femme contribue efficacement.
- Créé en 1986, au lendemain de la 10ème année de la Décennie Internationale de la femme, le Réseau des femmes

fut la première Organisation Non Gouvernementale de promotion de droit de la femme au Rwanda.

- **Statuts**

- L'Organisation Réseau des Femmes Œuvrant pour le Développement Rural est l'une des premières organisations d'envergure nationales durables, créée en 1986 dans l'objectif de promouvoir le statut de la femme rwandaise en général et celui de la femme rurale en particulier.
    - Ses Statuts ont été respectivement publiés au Journal Officiel N° 9 du 1er Mai 1992, puis revus et publiés dans la Gazette Officielle No 23 du 06/06/2011.

- **Vision :**
    - Une société où les femmes comme les hommes jouissent pleinement de tous leurs droits et contribuent efficacement au développement durable.

- **Mission**
    - Renforcer les femmes du milieu rural pour qu'elles soient pleinement impliquées dans la transformation de leur vie et deviennent actrices et vecteurs d'un changement positif pour un développement durable.

- **DEFIS MAJEURS DE LA FEMME A L'OBJET DE LA CREATION DU RESEAU DES FEMMES**
    - La pauvreté féminisée et la dépendance économique des femmes vis à vis des hommes ;
    - La question des violences diverses y compris les violences domestiques, économiques, psychologiques ;
    - Les inégalités du genre quant aux droits à la prise de décision à tous les niveaux ;
    - La faible représentation dans les instances de prise de décision ;
    - L'Analphabétisation et les normes culturelles qui statue la femme en dessous du pouvoir des hommes ;
    - L'ignorance en matière des lois et surtout celles protégeant la femme ;
    - Différentes maladies dont le VIH/SIDA et les autres maladies transmissibles.

- **LES OBJECTIFS**
    - Promouvoir et encourager les groupements des femmes et autres activités socio-économiques en faveur des femmes rurales ;
    - Renforcer les capacités des femmes dans leurs activités professionnelles liées au développement des femmes rurales ;
    - Favoriser la circulation de l'information entre les femmes œuvrant pour le développement rural et les partenaires en faveur des femmes rurales ;

- Jouer le rôle d'influence positive et de plaidoyer pour l'intégration du genre dans les organisations et dans les plans de développement.

- **4 STRATEGIES & 5 THEMES**

  - Information, documentation et communication ;
  - Formation ;
  - Etudes et recherches ;
  - Lobby et Plaidoyer ;
  - L'amélioration de la situation et la position socio-économique de la femme rurale ;
  - La femme et la prise de décision ;
  - La femme et l'éducation ;
  - La santé de la reproduction, le VIH/SIDA et les autres maladies ;
  - La culture de la paix, la prévention et la résolution des conflits et les Violences basées sur le Genre.

N.B Au fil des temps, le Réseau des Femmes s'est basé sur les recherches, a intégré d'autres thèmes qui poussent à mobiliser la communauté en général à la prise en compte du genre pour le respect des droits et de l'Egalite des Sexes.

Il s'agit de:

- la diminution de la surcharge de la femme en général
- La lutte contre les grossesses des mineurs et la prise en compte des risques y afférents.

Les bénéficiaires des interventions:

- **Bénéficiaires directes**

  - Femmes rurales en général : dans tous les projets de l'organisation pour le renforcement des capacités visant l'amélioration des conditions socioéconomiques ;
  - Les filles pour le renforcement du leadership féminin et le genre à partir du bas âge.

- **Bénéficiaires Indirectes**

- Les hommes pour leur mobilisation au respect du genre et égalité ainsi qu'à la masculinité positive face au rôle et au boudoir des femmes en général (en ménage, dans les instances de prise de décision,..)
- Les partenaires clés sur terrain pour la synergie des interventions, le soutien et la durabilité de nos interventions

- **PLAIDOYER POUR LE CHANGEMENT DU STATUT DE LA FEMME RURALE RWANDAISE.**

Rôle d'influences compris par différents acteurs de développement :

- **Prise de décision**

  - Etudes et recherches sur l'implication des femmes dans les instances de prise de décision qui a permis de constituer des données qualitatives et quantitatives montrant le degré d'implication des femmes dans les instances de prise de décision, d'élaborer des outils de plaidoirie pour influencer les décideurs politiques ;

- Evaluation de l'implication des femmes dans les instances de prise de décision pour montrer le pas franchi sur une période de 3 ans ;
- Rôle d'influence dans l'élaboration de la nouvelle Constitution genre sensible à travers ses membres ;

- **Economie et Lutte contre la pauvreté**

  - Etude sur le profil socio-économique de la femme. Pour la première fois la situation de la femme était analysée et les résultats pouvaient être à la portée du grand public. Ce document a dégagé entre autres disparités la faible représentativité des femmes dans les instances de prise de décision.
  - Le Réseau des Femmes a participé à l'évaluation participative de la pauvreté commanditée par la Banque mondiale dans le but visualisé les problèmes particuliers des femmes dans le contexte post-conflits.
  - La recherche-action sur les technologies appropriées (foyers améliorés, les citernes d'eau…), Projet genre et d'eau….

- **Droits de la personne Humaine**

  - Participation à la révision légale sur les régimes matrimoniaux, les libéralités et les successions : réunions de préparation, suivi au Parlement, communiqués de sensibilisation.
  - Réflexion sur les attributions et le fonctionnement de l'observatoire Genre.
  - Influence de la Nouvelle Constitution Nationale par l'intermédiaire des membres placés à différents niveaux de prise décision.
  - Participation sur la loi contre les violences faites aux femmes et aux enfants.

- **Intégration du genre comme thème transversal :**

Le Réseau des Femme développe un programme pilote d'intégration du Genre depuis 2004 dans 3 provinces : Ruhengeri, Gitarama et Cyangugu, qui vise l'influence des plans de développement des districts et programme des organisations paysannes pour qu'ils tiennent compte des questions d'Egalite du Genre afin que les problèmes qui handicapent le développement des femmes du milieu rural soient tenus en considération au niveau de la base. Ce programme renforce différents partenaires au sein des districts afin qu'à leur tour, ils influencent leur milieu de travail et leur environnement sur l'importance de la prise en compte des questions du genre.

- **Les actions transversales**

  - Les formations
  - Information et documentation
  - La participation aux activités avec différents partenaires au niveau nationale et internationale.
  - L'échange de bonnes pratiques,…

- **La Synthèse de l'Exposé de Madame Véronique présente par le Directeur Exécutif de l'ITAC**

Le Réseau des Femmes Rurales du Rwanda est parmi les ONG phares qui œuvrent sur terrain pour sortir la femme paysanne de la pauvreté, de la misère et de Sous-développement. Le Réseau a comme mission principale de renforcer les femmes du

milieu rural pour qu'elles soient pleinement impliquées dans la transformation de leur vie et deviennent actrices et vecteurs d'un changement positif pour un développement durable.
Pour réaliser sa mission le Réseau des Femmes Rurales s'appuie sur :

- La Promotion et l'encouragement des groupements des femmes et autres activités socio-économiques en faveur des femmes rurales ;
- Le Renforcement les capacités des femmes dans leurs activités professionnelles liées au développement des femmes rurales ;
- La Favorisation de circulation de l'information entre les femmes œuvrant pour le développement rural et les partenaires en faveur des femmes rurales ;
- Le rôle d'influence positive et de plaidoyer pour l'intégration du genre dans les organisations et dans les plans de développement.

Soutenue par le Gouvernement Rwandais et des ONG Internationale, la situation de la femme rurale Rwandaise s'est considérablement améliorée, elles ont renforcé leurs circuits d'approvisionnement et de distribution, leurs revenus ont été multiplié par dix par rapport à la situation avant 1994 et la femme rurale est écoute par tous et participer aux efforts de développement rural en général et du Rwanda en particulier.

Il faut retenir que la majorité de femmes rurales est encore pauvre et analphabète, le Réseau travaille pour gagner cette bataille de concert avec le Gouvernement Rwandais et les partenaires internationaux.

- **Mot de clôture de la journée, de Directeur Exécutif de l'ITAC, Camarade Jean-Pascal MOTYNGEA BOTHOLA.**

Je vous avoué chères Sœurs, je suis comblé de joie non seulement de la détermination des femmes Rwandaises de sortir de leur situation dans la paix et la discipline mais surtout, leurs capacités de trouver des solutions à tous les problèmes posés par les Rwandaises, pour les Rwandaises et avec les Rwandaises.

Il existe plus 58 ONG de défense des droits des femmes au Rwanda et chaque ONG s'occupe des problèmes spécifiques et il n'y a pas de chevauchement entre les ONG.
Nous n'avons écouté pendant ces exposés qu'une seule ONG travaille dans la complaisance et ne fait pas son travail correctement.

Félicitation mes sœurs du Rwanda.

Nous n'avons pas honte non plus de dire que nous voulons prendre comme modèle, la lutte des femmes Rwandaises (organisation, fonctionnement et administration), nous n'avons pas beaucoup de temps pour recevoir, toutes les ONG chacune dans ce domaine, mais nous reviendrons au mois de décembre pour travailler avec vous pendant 5 jours. Nous avons vraiment soif de comprendre votre travail sur terrain et de vous suivre.

Je vous remercie.

Applaudissements.

QUATRIEME JOURNEE LE 12 SEPTEMBRE 2019

- **De 9h30′ à 12h00′ : Visite du travail chez Gender Monitoring Office «GMO»**

La délégation de l'ITAC/Gender a été reçue par la coordinatrice Adjointe, Madame qui nous a réservé un accueil très chaleureux. Sur la Question de savoir quel est le rôle du Gender Monitoring Office, Madame la coordinatrice Adjointe a déclaré que :

1. GMO joue le rôle de l'inspection générale Genre chargé de :
   - Contrôler efficacement l'intégration de la dimension Genre, de lutter contre toute forme de violence faite à la femme et la discrimination sous toutes ses formes dans les institutions publiques, privées, de la société civile et religieuse pour l'Egalité des Sexes et du Genre au Rwanda ;
   - Analyser des lois et des recherches avancées sur les causes de la violence faite à la femme au Rwanda.
   - Organiser des audits participatifs Genre pour s'assurer que tous les services publics et privés appliquent la politique nationale de la promotion de l'Egalité du Genre, de sexes et de l'autonomisation de la femme, nous disons tous les services de l'Etat, y compris le Gouvernement, le Senat et le parlement ;
   - S'assurer que les lois en matière de la promotion de l'égalité du Genre et des sexes sont appliquées par tous y compris les tribunaux ;
   - S'assurer que le Budget Genre des tous les services publics et prives sont exécutés rationnellement (il n'existe pas un seul service de l'Etat ou prive qui ne dispose pas un budget Genre) ;
   - Identifier les cas des violations de la loi et poursuivre les coupables ;
   - S'assurer que l'Egalité entre l'homme et la femme est une réalité au Rwanda et porte des correctifs si cela est nécessaire.

Les membres de la délégation ITAC/Gender ont posé des questions pertinentes et ont trouvé des réponses.

Pour confirme que la politique de l'Egalité entre l'homme et la femme est une réalité au Rwanda, voici quelque chiffre que Mme la coordinatrice Adjointe nous a présenté.

- 60% des députes sont des femmes ;
- 50% des ministres sont des femmes ;
- 45% des postes dans les entreprises, fonctions publiques et secteur public sont des femmes y compris dans le secteur privé, dans les organisations de la société civile et religieuses ;
- Et c.

Le Directeur Exécutif de l'ITAC a remercié les Autorités de GMO de leur accueil, tout en leur promettant qu'une équipe des chercheuses Genres passera au mois de décembre 2019, pour étudier en profondeur, votre mission et organisation pour que tous les pays de l'Afrique Centrale soient dotés d'une telle institution.

Mme la coordinatrice Adjointe de GMO a remercié la délégation, tout en lui promettant qu'elle sera la bienvenue chaque fois qu'elle décidera de venir travailler avec eux.

Commence à 09h30, la séance du travail est terminée à 12h00'.

Rapporté par Mme Christelle PIDASI DZIKO.

- **SEANCE DE TRAVAIL AVEC SON EXCELLENCE, MADAME CHARGEE D'AFFAIRES DE LA RDC AU RWANDA.**

- De 12h30' à 13h30' : Visite de représentante l'Ambassade de la RDC au Rwanda ;

Son Excellence, Madame la Chargée d'Affaires de la RDC a reçu les membres de la délégation ce jeudi 12 septembre 2019 à 12h30'. Le Directeur Exécutif de l'ITAC a remercié Son Excellence, Madame la chargée d'affaires de son accueil chaleureux et lui a expliqué la raison de la présence des femmes, leaders de la lutte pour la défense des droits des Femmes au Rwanda. Le Directeur a expliqué à son Excellence que le Rwanda est un pays leader en matière de la promotion du Genre et des Sexes en Afrique Centrale, pour votre information, le Rwanda a déjà réalisé 82% des objectifs de la planète 50/50 des Nations Unies contre 26% pour la RDC.

Nous sommes venus ici pour apprendre et comprendre, qu'est-ce que le Rwanda a fait pour réaliser des tels résultats, quel est le secret du Rwanda en la matière a-t-il déclaré.

Son Excellence a remercié l'ITAC pour avoir organisé cette activité au Rwanda, mais elle a reproché l'ITAC de ne l'avoir pas informé de vos activités au Rwanda, nous sommes là pour vous et vous devez nous informer pour nous permettre de suivre, même s'il s'agit des activités inter-société civile (les Organisations de la Société Civile de la RDC et du Rwanda).

Son Excellence a reconnu qu'en matière de la promotion de l'Egalité du Genre et des Sexes mais également de l'Autonomisation de la femme, le Rwanda est leader, comme vous l'avez très bien dit.

Elle a félicité les membres de la délégation de cette initiative très louable, tout en leur demandant de faire ce que vous avez vu de bien et qui peut avancer la cause de la femme Congolaise a–t-elle conclu.

Le Directeur Exécutif de l'ITAC a informé, Son Excellence qu'un groupe de trente femmes chercheuses Genres de la RDC composé des femmes Directrices de secteur public reviendront au Rwanda au mois de décembre 2019, pour approfondir des recherches sur la politique de la promotion du Genre pour que nous puissions appliquer cette politique chez nous.

Son Excellence a demandé aux organisateurs de lui réserver toutes les correspondances de cette nouvelle activité pour lui permettre de contacter avec les Autorités Rwandaises.

Commencée à 12h30', la séance du travail est terminée à 13h30.

- De 15h30 à 17h30 : La Visite de Mémorial de Génocide du Rwanda ;

Notre délégation est arrivée au Mémorial du Génocide à16h30', après avoir été accueillie par les Autorités du Mémorial, nous avons suivi un film vidéo des femmes et des hommes qui ont été témoins de cet évènement tragique et très douloureux.

La majorité de membres de notre délégation ne pouvait maitriser leurs émotions ont fait couler les larmes de tristesse et des douleurs.

Une militante de la lutte pour les droits des femmes de la DGDA a déclaré, c'est l'homme qui est l'animal le plus féroce que l'humanité n'a jamais connu. Tuez un homme avec la machette, c'est horrible comme geste.
Le guide, nous a expliqué qu'à l'intérieur de ces caveaux, que vous voyez en face de vous, il y a 250.000 corps ensevelis dans cet endroit.

En bref, tous les membres de notre délégation ont promis d'inculquer à leurs enfants l'amour du prochain, la tolérance, la vertu de la paix et de bannir la haine, la jalousie et le tribalisme qui ont été peut être l'une des causes du génocide de Tutsi au Rwanda.
Commencée à 16h30', nous avons terminé la visite à 18h00'.

- **Mot de clôture de la journée, de Directeur Exécutif de l'ITAC, Camarade Jean-Pascal MOTYNGEA BOTHOLA**

Chères Camarades, militantes de la lutte pour les droits des femmes, aujourd'hui, notre journée est pleine, nous avons compris beaucoup de choses :

- Au Gender Monitoring Office, que nous pouvons appeler «Inspection Générale du Genre», nous avons compris que lorsque vous mettez en place une politique, il faut mettre en place les mécanismes de contrôle, c'est le cas du Gender Monitoring Office qui est la plaque tournante de la politique Rwandaise de l'Egalité du Genre et des Sexes car l'intégration de la dimension Genre dans la gestion courante de la fonction publique, secteur public et privé, des organisations de la société civile et religieuses est l'une de la mission de GMO.
  L'obligation de doter chaque service cité ci-dessus d'un budget Genre qui permettra de financer les activités Genres est une obligation légale que le GMO applique et fait appliquer ;
  Le GMO aide aussi le Gouvernement d'appliquer et de faire appliquer les normes internationales en matière de l'Egalité entre l'homme et la femme.
  En bref, le GMO est l'ange gardien du Gouvernement pour l'application et la mise en œuvre de la politique nationale de l'égalité du Genre et des Sexes.
- Chez son Excellence, Madame chargée d'Affaires, nous avons été encouragées de continuer cet échange d'expériences avec les femmes Rwandaises et Son Excellence, nous a demandé de la tenir informée à chaque fois que vous programmerez des activités au Rwanda, afin d'obtenir son soutien qui est nécessaire ;
- Au niveau du Mémorial de Génocide, nous avons été choqués et émues de la folie humaine lorsqu'elle atteint son paroxysme et lorsque l'homme devient l'animal le plus féroce que l'humanité n'ait jamais connu ;
  Nous devons bannir la violence, la haine, la jalousie, l'intolérance et le tribalisme. Nous devons apprendre à nos enfants les valeurs positives d'amour, de la paix et de tolérance à tout instant ;
  Nous prions que le Génocide des Tutsi au Rwanda, soit le tout dernier que l'humanité a connu après les Génocide des Arméniens et des juifs ;
  Que Dieu bénisse la RDC, le Rwanda, l'Afrique de Grands Lacs, l'Afrique et le monde.

- **De 19h00′ à 20 h00′ : Constitution des commissions.**

Madame Christelle PIDASI DZIKO a proposé deux grandes principales commissions à savoir :

1. Commissions RDC (est composée de 13 femmes) ;
2. Commissions Rwanda (est composée de 13 femmes).

CINQUIEME JOURNEE LE 13 SEPTEMBRE 2019.

- Travaux en Commissions ;
  Les Commissions doivent répondre à une seule question : quelle est la situation de l'Egalité du Genre et des Sexes dans les deux pays, Rwanda et RDC au 31 décembre 2018.

a. LA COMMISSION RDC.

- Implication des Autorités sur la politique de l'Egalité entre l'homme et la femme (moins de 10%) ;
- La politique nationale de la promotion de l'Egalité du Genre, des Sexes et l'autonomisation (il manque de politique) ;
- Les lois qui assurent la promotion du Genre (insuffisantes et ne sont pas appliquées et respectée) ;
- La violence faite à la femme (reste permanente et que 2% seulement des coupables sont sanctionnés par la justice) ;
- La discrimination fondée sur les sexes (elle est permanente) ;

- La pauvreté des femmes (86% des femmes urbaines sont pauvres contre 97% dans les zones rurales) ;
- L'analphabétisation des femmes (61% des femmes sont analphabètes) ;
- L'Egalite pour l'embouche (recrutement), moins de 4% ;
- L'Egalité de la promotion pendant la carrière (moins de 3%) ;
- L'Egalité à la formation professionnelle pendant la carrière (moins de 5%) ;
- L'Egalité à la participation des activités syndicales et au dialogue social (moins de 2%) ;
- La protection de la maternité (moins de 20 %) ;
- L'Egalite sur les conditions de santé et sécurité au travail (moins de 10%) ;
- La participation de la femme aux activités politiques (moins de 5%) ;
- La participation de la femme à la vie économique par la création des Entreprises (moins de 2%) ;
- La participation de la femme dans les activités culturelles (moins de 1%) ;
- La participation de la femme dans les activités sociales (moins de 3%) ;
- La scolarisation de la jeune fille (moins de 24%) ;
- Efficacité des ONG et des Associations de défense des droits des femmes (moins de 8%),
- Les structures officielles de la promotion de l'égalité du Genre et des sexes (inexistantes) ;
- Les budgets Genres pour financer les Activités Genres comme au Rwanda (inexistants) ;
- Taux de réalisation des objectifs des Nations Unies sur l'Egalité du Genre et des Sexes d'ici l'an 2030 : 26%.

b. LA COMMISSION RWANDA

- Implication des Autorités sur la politique de l'Egalité entre l'homme et la femme (100%) ;
- La politique nationale de la promotion de l'Egalité du Genre, des Sexes et l'autonomisation (Une politique Nationale très efficace) ;
- Les lois qui assurent la promotion du Genre (des lois dans tous les sections Genres, très efficace et sont appliquées avec toute la rigueur possible) ;
- La violence faite à la femme (87% des femmes Rwandaises ne sont plus touchées par la violence et 98% des responsables des violences sont sévèrement punis) ;
- La discrimination fondée sur les sexes (moins de 2% des cas de discrimination sexiste en 2018) ;
- La pauvreté des femmes (49 % des Femmes Rwandaises sont encore pauvres) ;
- L'alphabétisation des femmes (28% % des femmes sont alphabètes) ;
- L'Egalite pendant l'embouche (la loi sur la parité est appliquée pendant le recrutement) ;
- L'Egalité de la promotion pendant la carrière (la loi sur la parité est appliquée) ;
- L'Egalité à la formation professionnelle pendant la carrière la loi sur la parité est appliquée avec rigueur) ;
- L'Egalité à la participation des activités syndicales et au dialogue social (la loi sur la parité est appliquée avec rigueur) ;
- La protection de la maternité (la politique absolue) ;

- L'Egalite sur les conditions de santé et sécurité au travail (la loi est appliquée) ;
- La participation de la femme aux activités politiques (60%) ;

- La participation de la femme à la vie économique par la création des Entreprises (48%) ;
- La participation de la femme dans les activités culturelles (la loi est appliquée) ;
- La participation de la femme dans les activités sociales (la loi sur la protection sociale est appliquée pour tous) ;
- La scolarisation de la jeune fille (89% des filles ont été scolarisées en 2017) ;
- Efficacité des ONG et des Associations de défense des droits des femmes (les ONG et Associations occupent le terrain et sont efficaces à 92%) ;
- Les structures officielles de la promotion de l'Egalité du Genre et des Sexes (existent et très efficace, c'est le cas de Gender Monitoring Office) ;
- Les budgets Genres pour financer les Activités Genres comme au Rwanda (le budget Genre est omniprésent partout dans les Administrations Centrales, secteur public, Entreprises, Etablissements et les Organisations de la Société Civile : le budget Genre finance des activités Genres) ;
- Taux de réalisation des objectifs des Nations Unies sur l'Egalité du Genre et des Sexes d'ici l'an 2030 : 82%.

➢ **Mot de clôture de la journée, par monsieur jean Pascal MOTYNGEA BOTHOLA.**

Le Directeur Exécutif a remercié les Présidentes de deux grandes commissions pour leur rapport de très haut niveau.
Il a souligné que les rapports de deux commissions reflètent la réalité sur terrain. Nous demandons à la femme Congolaises de travailler encore d'avantage pour conquérir ses droits et opportunités mais également son autonomisation.
Le Directeur Exécutif a remercié tous les membres de deux commissions pour le travail abattu.

- Remise de brévets

5. RECOMMANDATIONS

L'Institut du Travail d'Afrique Centrale «ITAC» fondé le 28 avril 2005 par les organisations syndicales des pays de l'Afrique Centrale en vertu des dispositions des

articles 1, 5 et 7 de la convention 87 portant sur la liberté syndicale, vient par l'entremise de son Département de l'ITAC/Gender a organisé du 09 au 13 septembre 2019, les Activités Genres Kigali 2019 (A.G.KIGALI 2019) portant sur les échanges des expériences entre les femmes du Rwanda et de la RDC, dans le cadre de la réalisation des objectifs de la planète 50/50 d'ici l'an 2030.
Les femmes, leaders de la lutte pour les droits des femmes de la RDC recommandent :

- Au Chef de l'Etat, Son Excellence Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo de faire de l'Egalité du Genre et des Sexes mais également de l'Autonomisation de la femme une priorité des priorités, comme il est le cas au Rwanda ;
- La création avant le mois de mars 2021, de la structure étatique «Gender Monitoring Office» comme il est le cas au Rwanda pour favoriser l'intégration de la dimension genre dans le secteur public, privé, des Organisations de la société civile et religieuse ; organiser les audits participatif du Genre et veuille à la stricte l'application de la loi ;
- Financement les activités Genres dans les Administrations publiques, secteur public, privé, les Organisations de la société civile et religieuse pour l'adoption du budget Genre de chaque service public et privé ;
- L'Organisation des ONG et les Associations de défense des droits des femmes, y compris des Unités Genres qui doivent être très performantes sur terrain ;
- La formation Genre continue des membres des Unités Genres, des Associations et des ONG de défense des droits des femmes ;
- L'Organisation les femmes rurales comme il est le cas au Rwanda pour les sortir de la pauvreté, de la misère et du sous-développement ;
- La mise en place des lois très progressistes qui assureront la promotion du Genre en RDC ;
- Interdire la prostitution sur toute l'étendue de la RDC, les mariages précoces et la punition avec peine de prison à vie de toute personne qui contamine volontairement son partenaire ;
- L'application de la parité sur le plan politique, économique, social, culturel et moral ;
- Faire de la lutte contre la pauvreté de la femme, un véritable politique nationale ;
- L'éducation des jeunes filles soit favorisée, pour passer de 24% des filles scolarisées en 2018 à 80% d'ici l'an 2030.

N.B. Les membres de deux Commissions ont proposé à l'ITAC que vu l'étendue des matières à consulter sur terrain au Rwanda, ils demandent à l'ITAC d'organiser une Equipe Avancée des Chercheuses Genres composée des femmes Dirigeantes qui devront se rendre sur terrain au Rwanda au mois de décembre 2019, afin de proposer une politique nationale de l'Egalité du Genre et des Sexes.

6. REMERCIEMENT

Nous vous avouons que les Activités Genres Kigali 2019 ont eu un très grand succès à cause de la détermination des Autorités de l'ITAC/Gender qui voulaient que la

réussite du Rwanda en matière de la promotion de l'Egalité du Genre et des Sexes puisse profiter à tous ses voisins mais également à toute l'Afrique Centrale.

De l'aéroport jusqu'à l'hôtel, en passant les Bureaux publics et privés partout où notre délégation est passée, elle a bénéficié de la part de nos sœurs et frères Rwandais, un accueil digne de son nom.

Nous remercions sincèrement les Autorités Rwandaises qui ont soutenu moralement notre délégation, notre Sœur NINETTE, Secrétaire Exécutif d'HAGURUKA, Madame Crescence MUKANTABANA, Coordonnatrice du Réseau de Développement des Femmes Pauvres (PWDN) et Mesdames Véronique & Godelive qui ont présenté des exposés de haut niveau et très bien élaboré, Madame la coordinatrice de Gender Monitoring Office et toute Organisation qui a participé de près ou de lui à la réussite de cette mission Genre de haut niveau.

Nous ne pouvons pas oublier le Ministère du Budget, les Directeurs Généraux de la DGDA, de la SNEL, de l'OCC, de l'AAC et SEP CONGO qui ont contribué d'une manière significative à la réussite de cette mission.

Nos remerciements s'adressent spécialement au Camarade Jean-Pascal MOTYNGEA BOTHOLA, Directeur Exécutif de l'ITAC, l'homme le plus féministe de l'Afrique Centrale et défenseur acharné des droits des femmes et son équipe à savoir : Docteur Annamita BOUKRI KONI, Chef du Département de l'ITAC/Gender de Nationalité Tchadienne et Madame Christelle PIDASI DZIKO, Chef de Division des Activités Genres Opérationnelles de Nationalité Congolaise.

Aux uns et autres, un grand merci.

7. CONCLUSION

Nous avons organisé du 09 au 13 septembre 2019, les Activités Genres de Kigali pour l'exercice 2019, avec objectif d'échanger des expériences avec nos Sœurs Rwandaises et de comprendre les acquis Rwandais en matière de la promotion de l'Egalité du Genre qui fait de ce pays, le leader en matière de la promotion du Genre en Afrique Centrale, avec la réalisation de 82% des objectifs des Nations Unies en matière de l'Egalité du Genre et des Sexes d'ici l'an 2030 contre 26% seulement pour la RDC.

Nous avons appris et vu les progrès énormes réalisés par le Rwanda en matière de la promotion de l'Egalité du Genre qui fait du Rwanda, le pays école.

Nous devons appliquer tous ce que nous avons vus au Rwanda en RDC et dans tous les pays de l'Afrique Centrale.

Pour être complet, une équipe avancée de 30 chercheuses féministes composée exclusivement des femmes Directeurs et Sous-Directeurs, la crème de l'intelligentsia dans le secteur public et privé de la RDC, pour travailler sur terrain et apporter toutes les articulations de la politique Rwandaise en matière de la promotion du Genre que nous devons transformer à la politique nationale de la promotion du Genre pour la RDC et tous les pays de l'Afrique Centrale à notre qualité d'Organisation Internationale Non Gouvernementale.

Pourquoi devons-nous aller à New York pour apprendre alors qu'il y a un pays qui se trouve dans nos frontières et qui a reçu dans le secteur de l'Egalité du Genre et des Sexes.

Fait à Kigali, le 15 septembre 2019.

Rapporteur de l'AG.KIGALI.2019

Madame Christelle PIDASI DZIKO
Chef de Division Activités Genres Opérationnelles